

COMMUNAUTE DE COMMUNES COMMERCY VOID VAUCOULEURS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



RAPPEL DE LA LÉGISLATION

Obligation pour l'EPCI de présenter, dans un délai de 10 semaines (M57) précédant le vote du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires qui donne lieu à un débat (L2312-1 CGCT).

Objectifs du DOB

- Vocation à éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité
- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité ;
- Informer sur la situation financière.

La délibération spécifique prenant acte du débat, le ROB et, le cas échéant, les autres rapports préalables requis, sont transmis au représentant de l'État. La délibération doit faire l'objet d'un vote formel et la répartition des voix doit être indiquée.

Le rapport comporte :

- les orientations budgétaires envisagées (évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes, en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions.)
- les engagements pluriannuels envisagés ;
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget ;
- l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel ;
- la structure des effectifs ;

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Le débat d'orientation budgétaire et les budgets des collectivités sont établis en tenant compte du projet de loi de finances du gouvernement et des implications sur les collectivités.

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte particulier marqué par la tenue des élections municipales et dans un contexte économique que ce soit au niveau national ou international, très incertain.

L'investissement sera réduit à la finalisation des projets en cours ou validés, sans nouvel engagement sur des projets structurants, sauf obligations légales ou situations d'urgence.

Ce ROB apporte également des informations sur les orientations RH, et sur le niveau de nos principaux ratios financiers.

PROSPECTIVE FINANCIÈRE ET OBJECTIFS CADRAGE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Ce débat d'orientation budgétaire a pour objet de montrer la sincérité avec laquelle le budget 2026 se construit et les choix qui devront être faits après les élections.

Cet outil démocratique assure transparence et participation dans la gestion des finances locales.

La contraction des recettes notamment fiscales accompagnée d'une augmentation continue des dépenses de fonctionnement en effet de ciseau vient réduire la capacité d'autofinancement.

Pour ce budget 2026, les objectifs réaffirmés sont les suivants :

1. Confirmer notre **volonté de stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement** (sans dégrader les services publics offerts aux usagers), première condition pour assurer l'équilibre futur des budgets et affecter prioritairement le maximum de nos moyens à l'investissement ;
2. **Continuer à ajuster le volume d'investissements en définissant les opérations prioritaires** à financer ou à subventionner et les montants à y consacrer ;
3. **Assurer une gestion stratégique et maîtrisée de l'endettement** pour ne pas détériorer notre autofinancement et donc notre capacité d'investir.

CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Perspectives de la croissance mondiale : entre résilience et incertitude

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Un an après le remaniement en profondeur des politiques aux États-Unis et en Chine, l'économie mondiale a déjoué les pires pronostics.

L'économie mondiale continue d'afficher une croissance robuste, portée par un contexte post-pandémique encore dynamique, avec un PIB mondial attendu à +2,9 % en 2026 et +2,8 % en 2027, après une solide progression de +3 % en 2025.

Cette amélioration s'explique en grande partie par la vigueur relative des États-Unis et de la Chine, qui représentent plus des deux tiers de la révision à la hausse des prévisions.

Globalement, les flux commerciaux mondiaux ont surpris positivement (baisse des droits de douane, stratégies de réorientation et d'atténuation des entreprises, forte augmentation des investissements liés à l'IA).

Toutefois, des risques importants persistent : institutionnels (indépendance des banques centrales, protectionnisme, incertitudes politiques), tensions géopolitiques continues et risques financiers liés à une possible correction des valorisations technologiques, aux pressions sur le dollar et aux marchés du crédit privé.

Le président américain a lancé de nouvelles hostilités contre l'Europe en menaçant huit pays de droits de douane supplémentaires de 10 % à partir du 1er février, qui pourraient monter à 25 % en juin, s'ils ne se rangeaient pas derrière la volonté de Washington d'acquiescer le Groenland.

L'économie européenne surprend avec une croissance plus prévu

Sur l'ensemble de l'année 2025, la zone euro a enregistré une croissance de 1,5 %, après 0,9 % en 2024 et 0,4 % en 2023.

Avec une croissance de 2,8 % du PIB, l'Espagne demeure le « moteur du continent ». Première économie européenne, l'Allemagne rebondit au quatrième trimestre, même si la prudence prédomine outre-Rhin. L'année 2026 se présente mieux que prévu pour la zone euro.

Après une année 2025 marquée par le séisme Donald Trump et les débats autour du traité UE-Mercosur - toujours d'actualité -, le début d'année 2026 s'annonce particulièrement dense pour l'Union européenne.

Riche en événements, l'année 2026 est une nouvelle fois rythmée, entre le premier anniversaire du second mandat de Donald Trump à la Maison-Blanche, les quatre ans de la guerre en Ukraine ou encore des élections très attendues en Hongrie.

L'avenir des négociations concernant un plan de paix pour l'Ukraine polarise les débats politiques mondiaux, tandis que les relations post-Brexit - qui se sont réchauffées ces derniers mois avec l'annonce du retour du Royaume-Uni dans le programme Erasmus+ en 2027 - pourraient prendre un nouveau virage à l'occasion du dixième anniversaire du référendum sur le Brexit, en juin.

Une croissance française modeste dans un environnement incertain, l'incertitude et le manque de confiance

En dépit de l'instabilité politique, des incertitudes budgétaires et des tensions internationales, la croissance du pays a atteint 0,9 % en 2025, après 1,1 % en 2024, selon la première estimation publiée ce vendredi matin par l'Insee.

L'étai se resserre dangereusement sur la soutenabilité de la dette publique de la France. Bien que les taux de prélèvements obligatoires ont été stabilisés, ils le sont depuis 2019, à un niveau très élevé (autour de 44 % du PIB). Le déficit public est, lui, passé d'environ 3 % à 5 % du PIB – de 73 à 153 milliards d'euros.

La loi de finances pour 2026 a pour ambition de poursuivre le nécessaire effort de consolidation des comptes publics, conformément aux engagements européens de la France. En 2026, le solde public s'établirait ainsi -4,7 % du PIB, après un déficit de -5,4 % du PIB en 2025.

La loi de finances pour 2026 marque une nouvelle étape dans la trajectoire de redressement des comptes publics.

Les collectivités territoriales y sont appelées à contribuer de manière significative, dans un contexte de croissance modérée et de tensions politiques autour de l'adoption du budget.

Un budget 2026 qui se fait attendre

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

La loi spéciale : chronologie des faits



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

24/10/2025 Début de l'examen à l'Assemblée nationale (AN) en séance publique

22/11/2025 Rejet de la première partie et transfert au Sénat

27/11/2025 Début de l'examen au Sénat en séance publique

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la [loi spéciale](#) (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du [décret n°2025-1397](#) portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



30/12/2025

Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret :

- [Circulaire interministérielle](#) relative à la mise en œuvre du décret de services votés à compter du 1^{er} janvier 2026 : mise en place d'une régulation budgétaire renforcée
- [Circulaire](#) relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics et opérateurs financés par l'État pendant la période des services votés en 2026



13/01/2026

- Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN - Commission des finances les 8 et 9 janvier - Séance publique du **13 au 23 janvier**
- Deuxième lecture au Sénat **sans doute à partir du 26 janvier**
- **Le 2 février 2026, le projet de loi de finances a été considéré comme définitivement adopté par l'Assemblée nationale, sans vote.**

Comme l'avait voulu le Sénat, **l'effort net global des collectivités au redressement des comptes publics est ramené de 4 Md€ à 2 Md€** (les dépenses locales en part de PIB sont ainsi stabilisées, ce qui compense donc les collectivités et de l'inflation et de la croissance du PIB prévue).

Il est à souligner que les **deux principaux allègements votés par le Sénat ont été conservés dans le texte final** :

- La baisse du prélèvement sur recettes pour compenser la baisse des valeurs locatives des établissements industriels (PSR VLEI), qui est passé de presque 1,2 Md€ (610 M€ pour les communes et 560 M€ pour les EPCI) à un peu plus de 700 M€ (370 M€ pour les communes et 350 M€ pour les EPCI) ;
- La réduction du montant global de la contribution au « DILICO 2 » (740 M€ au lieu de 2 Md€), avec une exonération totale des communes (mises à contribution à hauteur de 720 M€ dans le dispositif initial).

Exemple de mesures adoptées par le Sénat et concernant les collectivités

- Maintien de la DGF à 27 Md€ (aucune baisse en 2026 par rapport à 2025, et maintien des règles de péréquation DSR et DSU) ;
- Ralentissement de la DSIL et de la DETR en AE (-200 M€) pour tenir compte du cycle électoral, tout en soutenant néanmoins fortement l'investissement (1 Md€ d'AE de DETR et 250 M€ d'AE pour la DSIL) ;
- Économie sur les variables d'ajustement (principalement DCRTP) de 8 M€ sur les régions, 30 M€ sur les départements, 285 M€ sur les EPCI et 23 M€ sur les communes ;
- Réforme calendaire du FCTVA (gain de 700 M€ en 2026) ; Maintien dans l'assiette du FCTVA, introduit au Sénat, des dépenses de fonctionnement des dépenses éligibles liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques ; exclusion donc de l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA des seuls travaux réalisés en régie.
- Renonciation à la « rebudgétisation » de la TVA des régions en une DGF ;
- Annulation des conditionnalités de reversement du « DILICO 2 », reversé sur trois ans, comme le « DILICO 1 » ;
- Création d'une prime pour la reconnaissance des maires (« Prime de 500 euros »).

Extrait d'ajustements apportés par le Gouvernement au moyen de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution

- Fixation du « DILICO 2 » à 740 M€ (contre 2 Md€ initialement), réparti comme suit : 0 € pour les communes (version Sénat), 250 M€ pour les EPCI (version Sénat), 140 M€ pour les départements (version Sénat), 350 M€ pour les régions (contre 500 M€ dans la version Sénat). Conformément au souhait du Sénat, le reversement du prélèvement sera intégral et sans condition. Il sera étalé sur trois ans, avec une part de reversement destinée aux fonds de péréquation limitée à 10 % ;
- Suppression de la majoration de crédits à hauteur de 270 M€ visant à compenser la baisse anormale de rendement de la taxe d'aménagement (situation résorbée d'ici au printemps 2026) ;
- Compensation de l'abattement « terres agricoles » (TFPNB) limité à 50M€ comme dans le texte initial (retour sur la majoration supplémentaire de 100 M€ votée au Sénat) ;
- Suppression de l'ouverture de crédits ouverts au profit d'un fonds « Protection sociale complémentaire » au profit des communes (18 M€ ouverts sur la mission RCT) ;

Autres mesures

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

- Dispositif fiscal « Relance logement » visant à inciter les particuliers à acheter un logement pour le louer afin d'augmenter l'offre disponible.
- Créé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, le congé supplémentaire de naissance va permettre à chacun des 2 parents d'ajouter une période de 1 ou 2 mois de congé indemnisé à ses droits à congé de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption
- La LFSS suspend jusqu'à janvier 2028 le calendrier d'augmentation de l'âge légal de départ en retraite et de la durée d'assurance

Le décret n° 2025-1446 du 31 décembre 2025, publié au Journal officiel le 1er janvier 2026, modifie les modalités d'application de plusieurs dispositifs d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale et entraîne des évolutions applicables dès le 1er janvier 2026.

Ces évolutions concernent plusieurs paramètres sociaux impactant à la fois les employeurs et les agents :

- revalorisation du plafond mensuel de la Sécurité sociale, qui passe de 3 925 € à 4 005 €,
- augmentation du SMIC mensuel brut, désormais fixé à 1 823,03 € contre 1 801,80 € en 2025,
- évolution des taux de cotisations sociales, avec une hausse des contributions employeur et agent pour les régimes CNRACL et IRCANTEC (tranches A et B), ainsi que pour la cotisation vieillesse déplafonnée du régime général,
- Mise à jour des avantages en nature, notamment pour la nourriture, dont les montants journaliers et par repas sont revalorisés.

CONTEXTE LOCAL SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA CC CVV

Le territoire de la Communauté de Communes de Commercy – Void – Vaucouleurs compte 54 communes, sur 710 km², pour un total de 22 453 habitants. Il est :

- Sous influence des grands pôles urbains situés autour (Nancy, Toul, Bar-le-Duc ou Verdun).

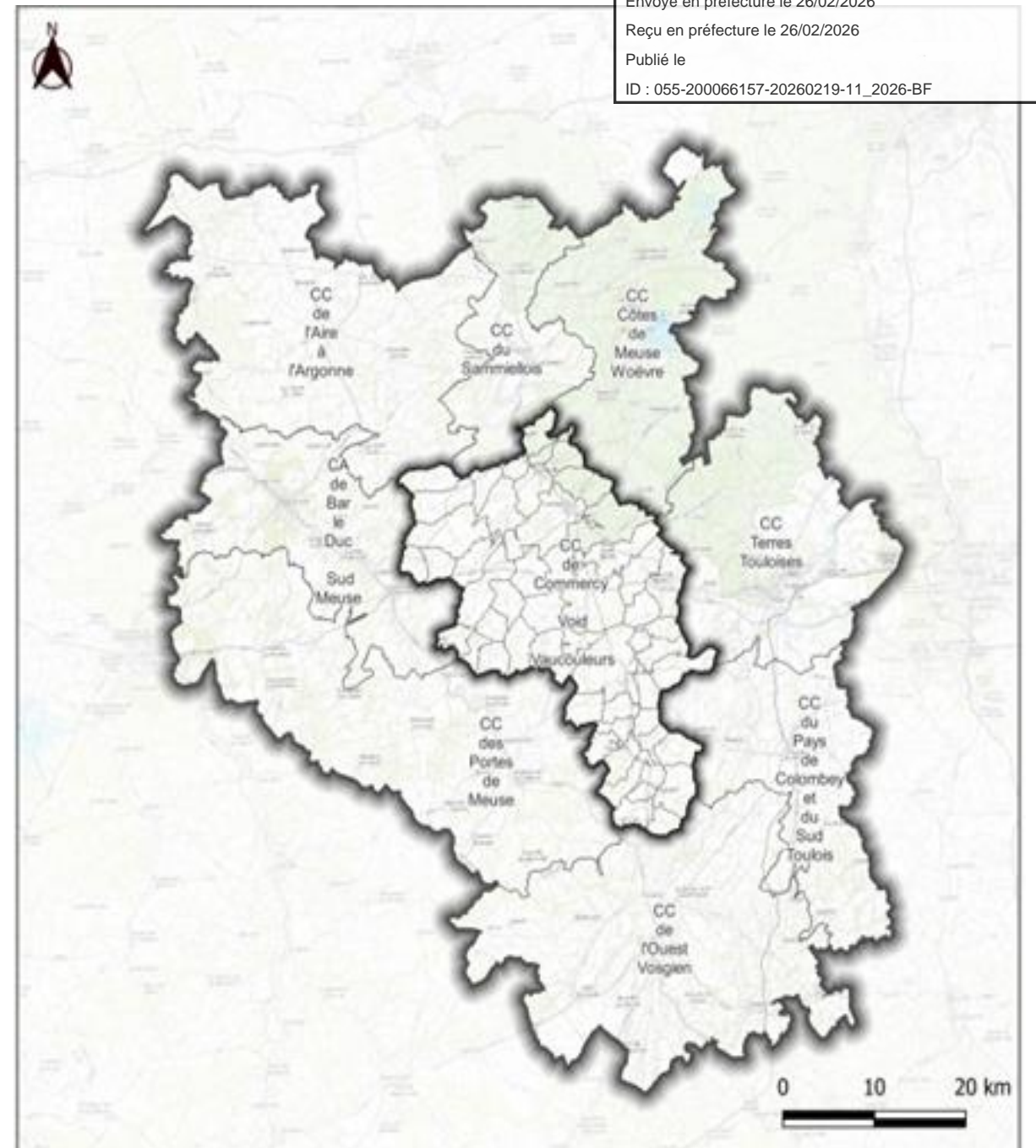
Commercy : 30 minutes de Toul, 45 min de Bar-le-Duc et moins d'une heure de Nancy.

- Traversé d'est en ouest par la RN4 et desservi par 3 échangeurs autoroutiers (Pagny-sur-Meuse, Void Vacon et Saint-Aubin-sur-Aire).

- Traversé du nord au sud par la RD964, qui permet d'accéder à Verdun depuis Commercy en une heure ou aller vers Neufchateau (Vosges).

- Limitrophe de 2 départements

- Infrastructures ferroviaires et 3 gares (Commercy, Lérouville et Pagny-sur-Meuse). Trains TER qui assurent la liaison entre Nancy et Paris-Est via Toul, Bar-le-Duc et Reims mais aussi vers Metz.

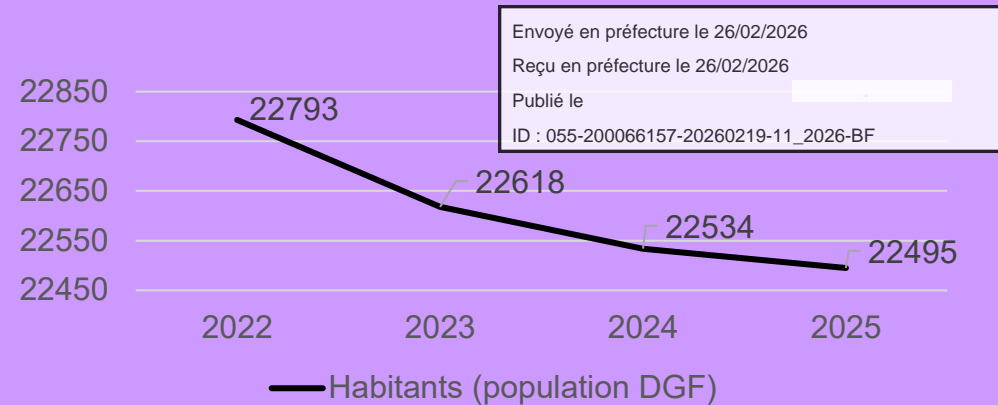


Le territoire en quelques chiffres

Logements	CC CVV	Meuse
Nombre total de logements en 2022	11876	100258
Part des résidences principales en 2022, en %	84,5	83,4
Part des résidences secondaires en 2022, en %	4,62	4,9
Part des logements vacants en 2022, en %	10,89	11,7
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2022, en %	66,11	67,7

Population (2022)	CC CVV		Meuse	
Ensemble	21952	100%	180745	100%
0 à 14 ans	3756	17,1%	28823	15,9%
15 à 29 ans	3124	14,2%	27182	15,0%
30 à 44 ans	3889	17,7%	30825	17,1%
45 à 59 ans	4455	20,3%	36358	20,1%
60 à 74 ans	4317	19,7%	37596	20,8%
75 ans ou plus	2410	11,0%	19960	11,0%

Population et densité	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Densité moyenne (hab/km ²) CC CVV	35,5	32,8	32,2	31,7	31,6	33,0	33,1	32,0	30,9
Densité moyenne (hab/km ²) MEUSE	33,7	32,8	32,2	31,6	30,9	31,2	31,2	30,4	29,1



	CC CVV	Meuse
Agriculteurs exploitants	1,6%	1,7%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,3%	3%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,2%	4,7%
Professions intermédiaires	11,6%	11,9%
Employés	17%	16%
Ouvriers	17%	16%
Retraités	32%	33,1%
Sans activité professionnelle	20,3%	13,6%

	2025	2024	2023	2022
Potentiel fiscal	5 374 629	5 677 740	4 977 202	4 505 495
Potentiel fiscal par habitant	233,38	246,42	215,16	193,29
Potentiel fiscal moyen par habitant de la catégorie	248,11	257,50	222,46	204,78
CIF	0,427	0,427	0,432	0,423
CIF moyen de la catégorie	0,351	0,349	0,359	0,353

Indicateur sur les ménages fiscaux	CC CVV	Meuse
Nombre de ménages fiscaux (données 2021)	9 809	80164
Taux de pauvreté (en %)	15,7	14,8
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	21 400	21 890
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	45,7	47

Salaire net mensuel moyen en EQTP (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2023	CC CVV	Meuse
Cadres, chefs d'entreprises salariés et prof. Intell.	3 670,7	3 873,1
Professions intermédiaires	2 593,5	2 583,2
Employés	1 825,4	1 861,9
Ouvriers	2 083,9	2 062,5

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de

mesurer l'intégration d'un EPCI à fiscalité propre au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements.

Le potentiel financier est un indicateur financier permettant de mesurer la richesse d'un groupement intercommunal. Il se compose de deux types de produits : des produits potentiels (impôts locaux directs pour lesquels les groupements intercommunaux disposent d'un pouvoir de taux et des produits réels (produits issus de la fiscalité économique, de concours financiers et de compensations fiscales perçues..)

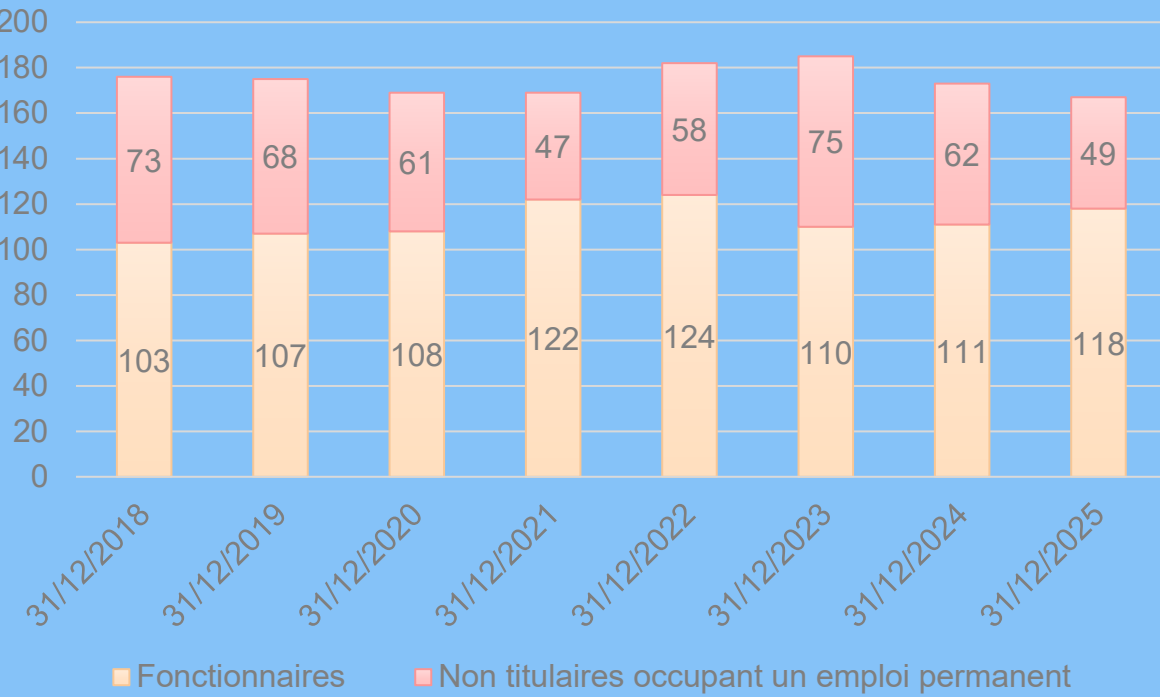
Le potentiel fiscal est l'application aux bases communales des taxes directes locales du taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes augmenté de la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'État perçue l'année précédente et rapporté à la population.

Cet indicateur représente donc l'ensemble des recettes que la collectivité peut mobiliser si elle applique des décisions « moyennes » en termes fiscaux, plus son potentiel est élevé, plus elle peut être considérée comme riche (quelques communes peuvent néanmoins avoir un potentiel élevé uniquement dû à une très faible population).

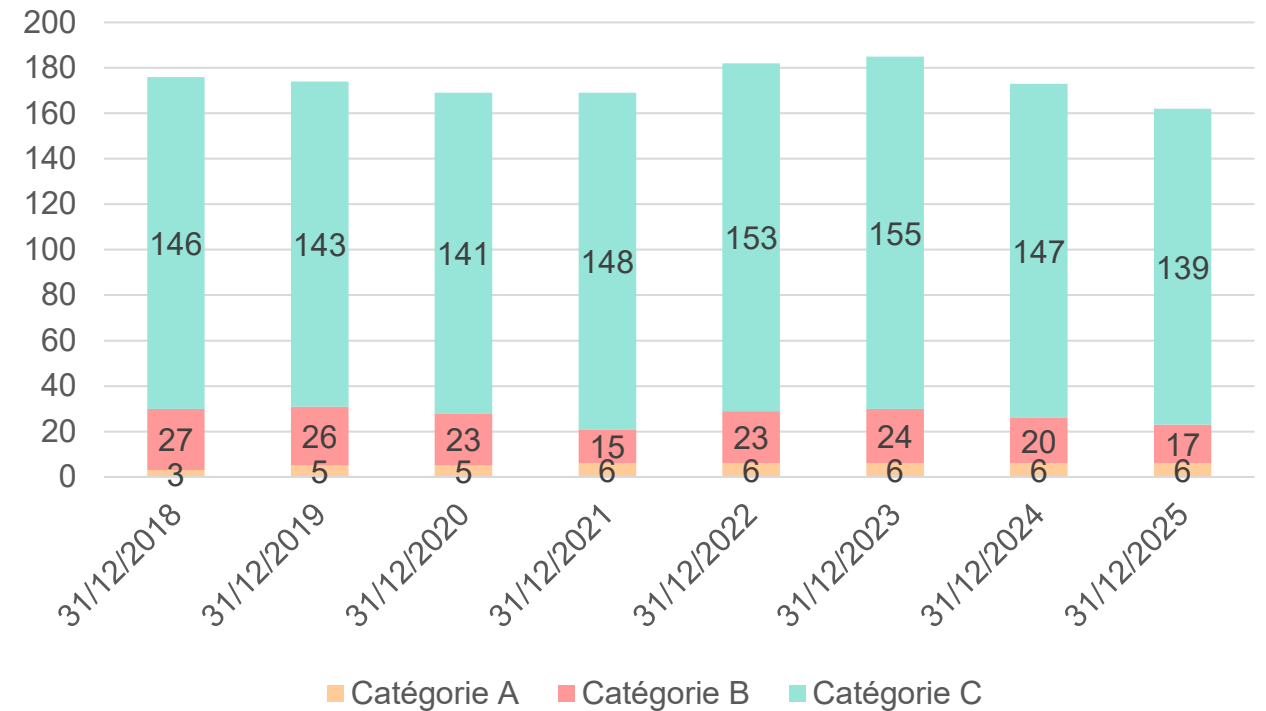
LES INDICATEURS ET LES ORIENTATIONS RESSOURCES HUMAINES

STRUCTURE DES EFFECTIFS

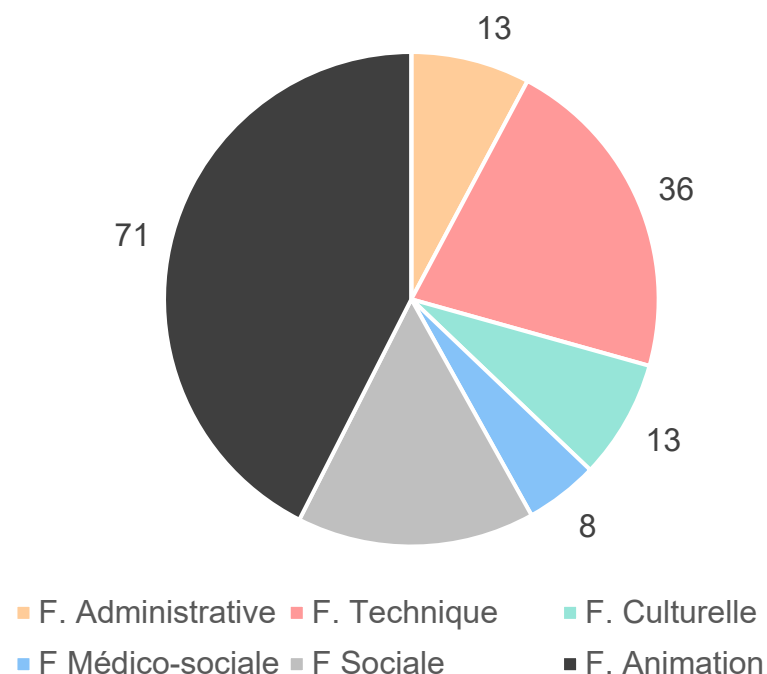
Effectifs titulaires et non titulaires occupant un emploi permanent



Effectifs titulaires et non titulaires occupant un emploi permanent par catégorie



Effectif titulaires et non titulaires occupants un emploi permanent par filière au 31.12.25



Du 01/01/2025 au 31/12/2025

7 arrivées sur emploi permanents

15 départs sur emploi permanents

1 démission, 8 fins de contrat, 2 mutations, 2 dispo de droit et 2 départs en retraite

Objectifs 2026 :

Stabilité des effectifs à compétences et missions constantes

Répartition par catégorie hiérarchique (permanents)

	Femmes	%	Hommes	%	TOTAL
Catégorie A	6	100,00		0,00	6
Catégorie B	16	76,00	5	24,00	21
Catégorie C	128	91,43	12	8,57	140
TOTAL	162	89,02	20	10,98	167

Le taux de féminisation à la CCCVV supérieur à la moyenne nationale s'explique par la nature des compétences exercées (compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire dont les ATSEM et agents d'entretiens sont exclusivement des femmes).

PYRAMIDE DES ÂGES

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
 Reçu en préfecture le 26/02/2026
 Publié le
 ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Près de 38 % des agents ont plus de 50 ans.

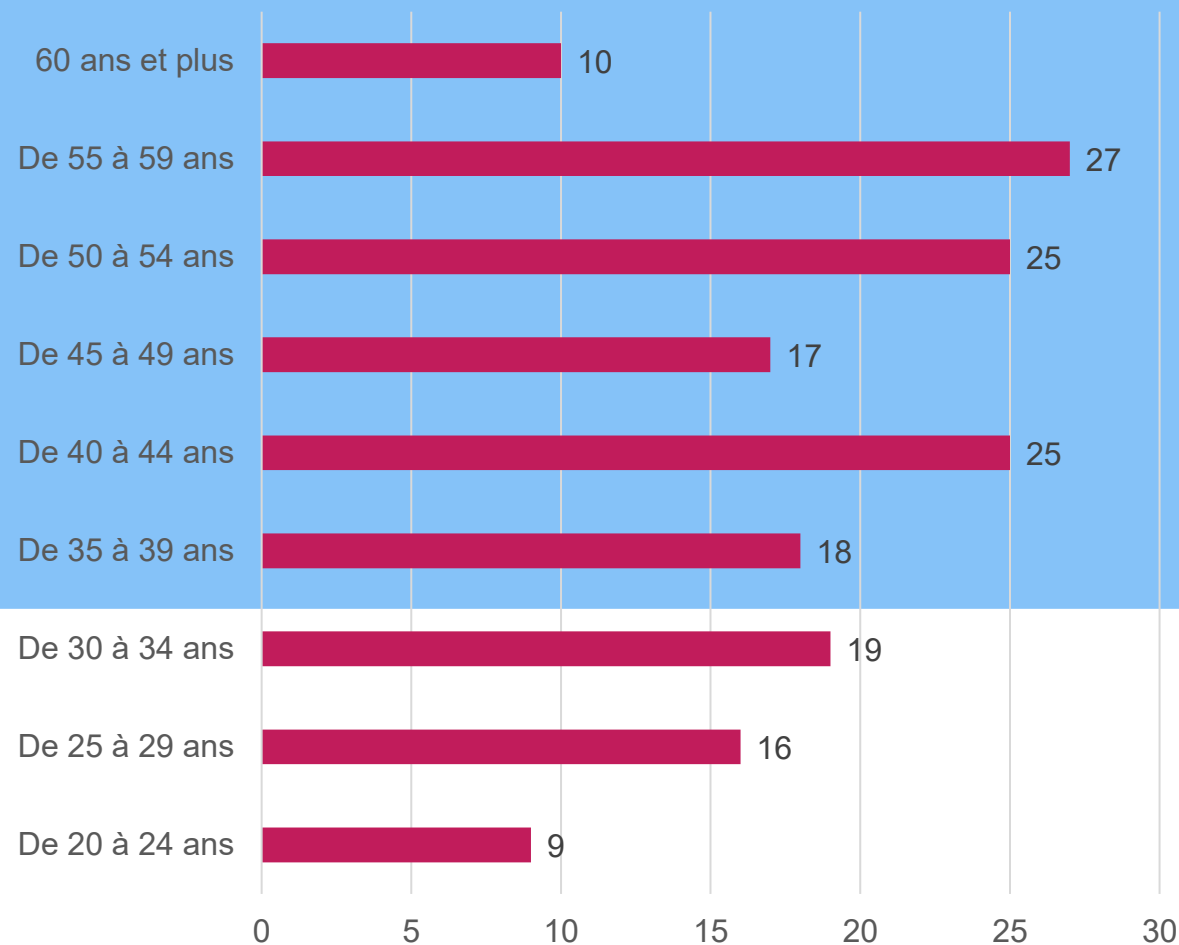
2 départs à la retraite en 2026 (prévision à ce jour)

10 agents ont plus de 60 ans.

Un départ important d'agents est donc à prévoir dans les prochaines années.

	Hommes	Femmes
De 20 à 24 ans	2	7
De 25 à 29 ans	1	15
De 30 à 34 ans	3	16
De 35 à 39 ans	1	17
De 40 à 44 ans	5	20
De 45 à 49 ans		17
De 50 à 54 ans	3	22
De 55 à 59 ans	1	26
60 ans et plus		10

(Emplois permanents)



FORMATION :

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
 Reçu en préfecture le 26/02/2026
 Publié le
 ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

	2022	2023	2024	2025
Nombre de jour total	124	180	246,50	236,50
Nombre d'agents	24	34	118	84
Nombre de jours/agent	5,17	5,29	2,09	2,82

Comme chaque année, les agents peuvent demander à participer à des formations proposées notamment par le CNFPT afin de renforcer leurs compétences.

Des formations initiales ou de recyclages relatives au secourisme sont proposées.

En 2025, ont été mises en place via le CNFPT deux formations pour le service EJE :

- afin de former tous ses agents intervenant auprès des enfants et des jeunes dans le but de lutter contre le harcèlement;
- aborder le thème relations parents - professionnels dans le secteur de l'animation en milieu scolaire et périscolaire.

En 2026 est prévu une formation en lien avec l'éducation nationale sur le rôle des ATSEM

Pour information, 15 agents qui sont intervenus en 2025 dans le cadre de contrats d'engagements éducatifs, ont participé à la formation BAFD.

APPRENTISSAGE

5 apprentis

Rentrée 2025

CAP Petite enfance : 1 + 3 en 2ème année

BTS Tourisme : 1 en 2ème année – (arrêt convention avec un apprenti en 1ere année).

Nb d'apprentis dans la collectivité : 5 (dont 1 en situation de handicap)

Nb de contrats se terminant entre le 1er janvier 2026 et le 31 Aout 2025 : 5

La formation d'apprentis aux divers métiers de la collectivité est un axe fort de la politique en ressources humaines.

Cependant, en raison du désengagement de l'Etat et du financement d'un seul contrat par le CNFPT, le nombre d'apprentis est en baisse.

En 2026, il est prévu le recrutement d'un apprenti BTS Tourisme.

Temps de travail et absentéisme

- Le temps de travail

Le temps de travail est de 35 heures par semaine soit 1607 heures effectives par an (151,67 heures par mois).

La durée hebdomadaire moyenne au sein de la CC-CVV est de 26h53min.

Heures rémunérées en 2025 tous statuts et contrats confondus : 276100,19 (280 500,11 en 2024, 274 694 en 2023, 271 992,94 en 2022)

Les élus ont décidé en 2025 de majorer les heures complémentaires.

- L'absentéisme

Il est constaté en 2025 que les arrêts maladies sont de plus longue durée depuis la réduction de la rémunération à 90%. Le nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire est accru compte tenu de l'absence continue sur l'année de quelques d'agents, ce qui gonfle artificiellement les chiffres

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Jours	Agents	Jours	Agents	Jours	Agents	Jours	Agents	Jours	Agents
Maladies ordinaires	3166	87	2319	115	1821	96	1855	97	2224	104
Grave et longue maladie	264	1	483	2	730	2	732	2	1399	4

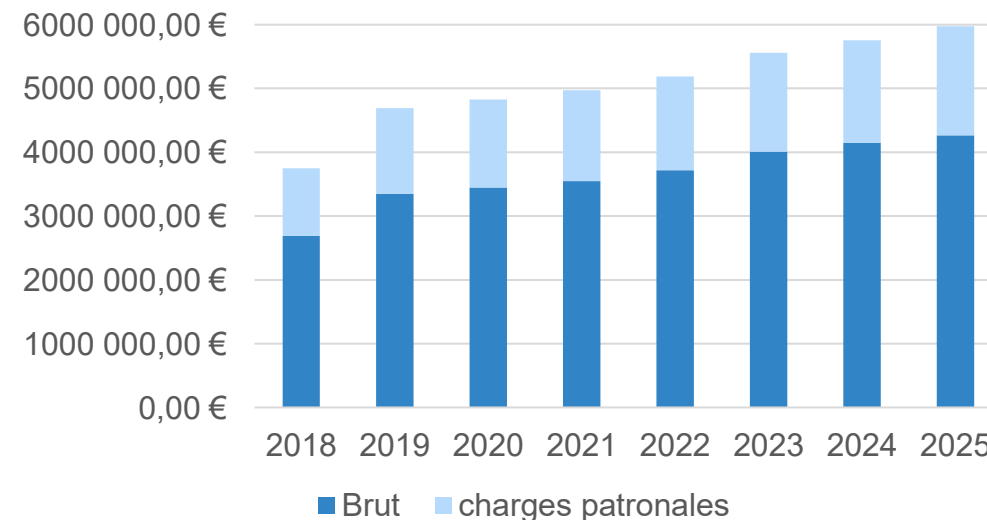
DÉPENSES DE PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Il y a une augmentation annuelle de 3% des dépenses de personnel entre 2019 et 2021, 4% entre 2021 et 2022 et 7,8% entre 2022 et 2023 et 3,6% entre 2023 et 2024 et 2,7% entre 2025 et 2026. Cette augmentation est due notamment à la revalorisation du SMIC et des cotisations CNRACL. Les atténuations de charge, c'est à dire les recettes récupérées sur les dépenses de personnel (indemnités journalières) ont été au total de 80 156,64€ (budget général). De plus, les mises à disposition de personnel de la CC et exécution de prestations techniques vers d'autres collectivités ont représentés des récupérations de recettes de 149 647,99€ (espaces verts, eau et assainissement).

	2024	2025
Total rémunération brute	4 152 443,96 €	4 265 380,10€
dont traitement brut indiciaire	3 111 471,50 €	3 132 106,35€
dont primes et indemnités	490 952,54 €	509 009,80€
dont NBI	19 209,10 €	19 434,76€
charges patronales	1 606 808,60 €	1 711 640,20€

Rémunération + charges



PRIX MOYEN HEURES RÉMUNÉRÉES SUR DIFFÉRENTES ANNÉES (HORS CEE)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Brut chargé	5 783 223,46€	5 508 029,40 €	5 247 834,6€	4 928 393,7€	4 724 939,7€	4 506 141€
Nombre d'heures rémunérées	275 977,88	279 595	272 965,22	270 441,89	267 434,95	257 122,65
Nombre d'agents	256	278	289	289	288	267
Coût horaire brut chargé	20,95€	19,70 €	19,23 €	18,22 €	17,67 €	17,53 €



Masse salariale (012) par budgets

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget Général	3,47 M €	4,3 M €	4,44 M €	4,56 M €	4,84 M €	5,17 M €	5,42 M €	5,81 M €
Budget Déchets	255k €	303 k €	340,7 k €	330 k €	247 k €	285 k €	280k €	265k €
Budget Développement Economique	10,5 k €	44 k €	10,4k €	11,5 k €	15,5k €	15,8 k €	15,2k €	11k €
Budget Hébergements	86 k €	58,6 k €	48,4 k €	42,1 k €	42,1k €	30,6 k €	16,1k €	16k €
Budget Spanc	21,8 k €	32,5 k €	27,3 k €	35,1 k €	42,5 k €	48,05 k €	44,3k €	61,90k €

Les agents sont principalement affectés au budget général.

Le service enfance jeunesse éducation regroupe la majorité des agents de la collectivité.

Il a été procédé en 2024 et en 2025 à une augmentation globale des régimes indemnitaires.

Deuxième budget employant du personnel, le budget Déchets regroupe principalement des agents techniques affectés dans les déchèteries et dans la mise en œuvre de la régie relative aux rotations de bennes et le papier cartons.

Au 1^{er} janvier 2026 il est prévu :

- l'augmentation du SMIC mensuel brut, désormais fixé à 1 823,03 € contre 1 801,80 € en 2025,
- L'évolution des taux de cotisations sociales, avec une hausse des contributions employeur et agent pour les - régimes CNRACL et IRCANTEC (tranches A et B), ainsi que pour la cotisation vieillesse déplafonnée du régime général. Hausse de 3 points de la contribution employeur CNRACL soit un taux qui s'élève désormais 37,65 %.

Ces augmentations auront un impact sur les dépenses de personnel 2026

AVANTAGES SOCIAUX

Le règlement politique sociale prévoit notamment :

- Le remboursement de certaines prestations sur justificatifs

Depuis 2024, augmentation de la participation employeur :

- **144 tickets restaurant (au lieu de 120) avec une valeur de 5€ (au lieu de 4€) pour une participation employeur de 60% (au lieu de 50%).**
- La PARTICIPATION PREVOYANCE : L'employeur participe à hauteur de 20€ (au lieu de 15€) / mois / agent à temps complet pour une offre labellisée. Proratisation par palier selon le temps de travail
- La PARTICIPATION SANTE : L'employeur participe à hauteur de 25€ (au lieu de 20€] / mois / agent à temps complet pour une offre labellisée + 15€ (au lieu de 10€ / ayant droit (enfant). Proratisation par palier selon le temps de travail.

173 agents concernés en 2025 : 106 968,06€.

Cette augmentation significative concerne principalement l'augmentation de la valeur et participation employeur pour les tickets restaurants et la santé, mais aussi les remboursements billetterie et loisirs. De plus le nombre d'agents utilisateurs a fortement augmenté.

(66 317,30€ en 2019 ; 58 647,88€ en 2020 ; 65 498,29€ en 2021 ; 66 575,29€ en 2022 ; 66 795,84€ en 2023 ; 98 127,41€ en 2024)

Billetterie et Loisirs	8 484,46 €
Gratifications (garde d'enfants, retraite, naissance, mariage)	3 333,26 €
Enfants (rentrées scolaires, ALSH, séjour)	6 502,80 €
Vacances familiales	4 160 €
Tickets restaurant	57 906 €
Prévoyance	9 902,80 €
Santé	16 678,74 €

ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Les objectifs sont les suivants :

- Continuer d'adapter les moyens mis en oeuvre pour gagner en efficience de fonctionnement ;
- Stabilité des effectifs à compétences et missions constantes.

La CC CVV poursuivra sa politique de maintien de la qualité des services par le recrutement et la formation.

- poursuivre la mise en œuvre du plan de formation 2024-2026 ;
- poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions pour l'égalité 2024-2026 ;

En 2026, sera lancée la consultation pour la conclusion de contrats collectifs Santé et Prévoyance.

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

Les ratios financiers permettent :

- d'évaluer la santé financière de la CC
- L'objectif est de s'assurer qu'elle aura toujours les moyens de financer ses projets et ses politiques publiques ;
- de partager la santé financière de l'EPCI.

Pour qu'une collectivité soit considérée en bonne santé, il faut qu'elle soit solvable, et donc qu'elle :

- ne soit pas trop endettée ;
- ait une capacité d'économiser de l'argent, pour montrer qu'elle sera capable de consacrer de l'argent au remboursement de ses emprunts et de supporter ses dépenses obligatoires ;
- ait des marges de manœuvre pour percevoir plus de recettes (fiscalité, tarification, etc.) ;
- puisse financer seule une partie de ses investissements, conservant une dynamique d'épargne pour couvrir l'entretien normal et le remplacement de son patrimoine et de ses équipements, sans recourir à l'emprunt.

Capacité d'autofinancement nette

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Epargne Brute	1 829 k€	1 087 k€	1 439 k€	1 153k€	1 684k€	1 406 k€	1 562 k€	1 127k€
Remboursement du capital de l'emprunt	690 k€	888 k€	950 k€	1 004 k€	1 052k€	1 058k€	825k€	817k€
Epargne Nette	1 139 k€	199 k€	489 k€	151 k€	632 k€	348 k€	737 k€	310k€

L'autofinancement a principalement été dégagé sur le budget général. Hormis le budget Spanc et le budget développement économique, les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement.

Cette année encore, la section de fonctionnement des budgets annexes Développement économique, et Gendarmerie ont du être compensées par un virement du budget général. S'agissant du budget hébergements, le virement n'a pas été effectué compte tenu de son intégration au budget général au 1^{er} janvier 2026

L'épargne nette est fluctuante selon le fonctionnement des différents exercices.

La capacité d'investissement qui en résulte nécessite de prioriser les investissements.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste indispensable pour présenter une épargne et contenir l'endettement de la CCCVV.

Capacité de désendettement

Ratio qui mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette.

Encours de la dette/épargne brute

Épargne brute (capacité d'autofinancement) : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, intérêts compris.

Taux d'épargne brute* : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement.

Part des recettes de fonctionnement :

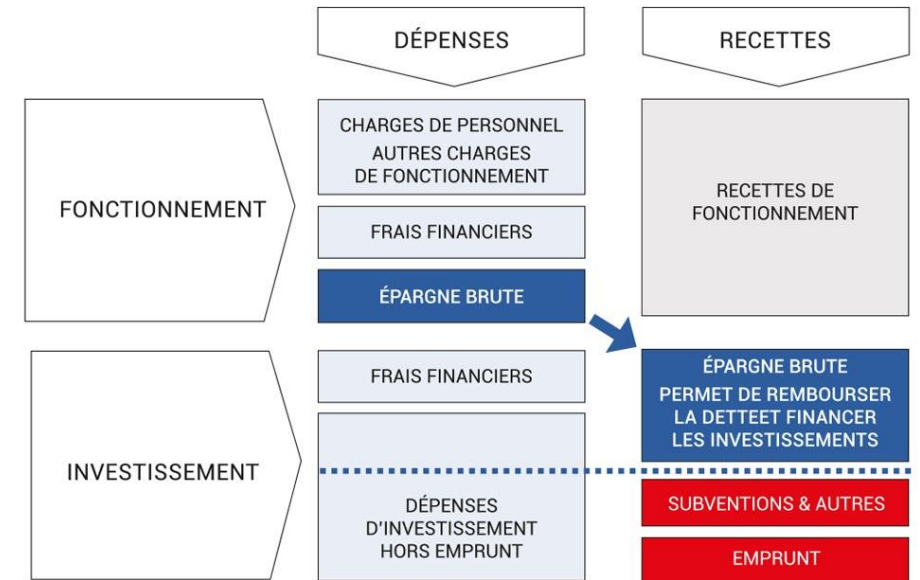
- ⇒ qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir) ;
- ⇒ qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

Capacité d'Autofinancement Nette = CAF brute - remboursement en capital de la dette.

**Ce ratio doit être apprécié en tendance par rapport à d'autres collectivités similaires et selon la nature des compétences exercées.*

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

En combien d'années
d'exercices budgétaires la
collectivité peut-elle
rembourser la totalité du
capital de sa dette en
supposant qu'elle y consacre
l'intégralité de son épargne
brute ?



NB : Le calcul de l'autofinancement se fait sur la base des recettes réelles, il ne prend donc pas en compte des éventuels excédents des années antérieures qui auraient eu pour effet de « gonfler » une section ni les opérations d'ordre, mais uniquement des recettes qui ont été réellement perçues et des dépenses réellement effectuées.

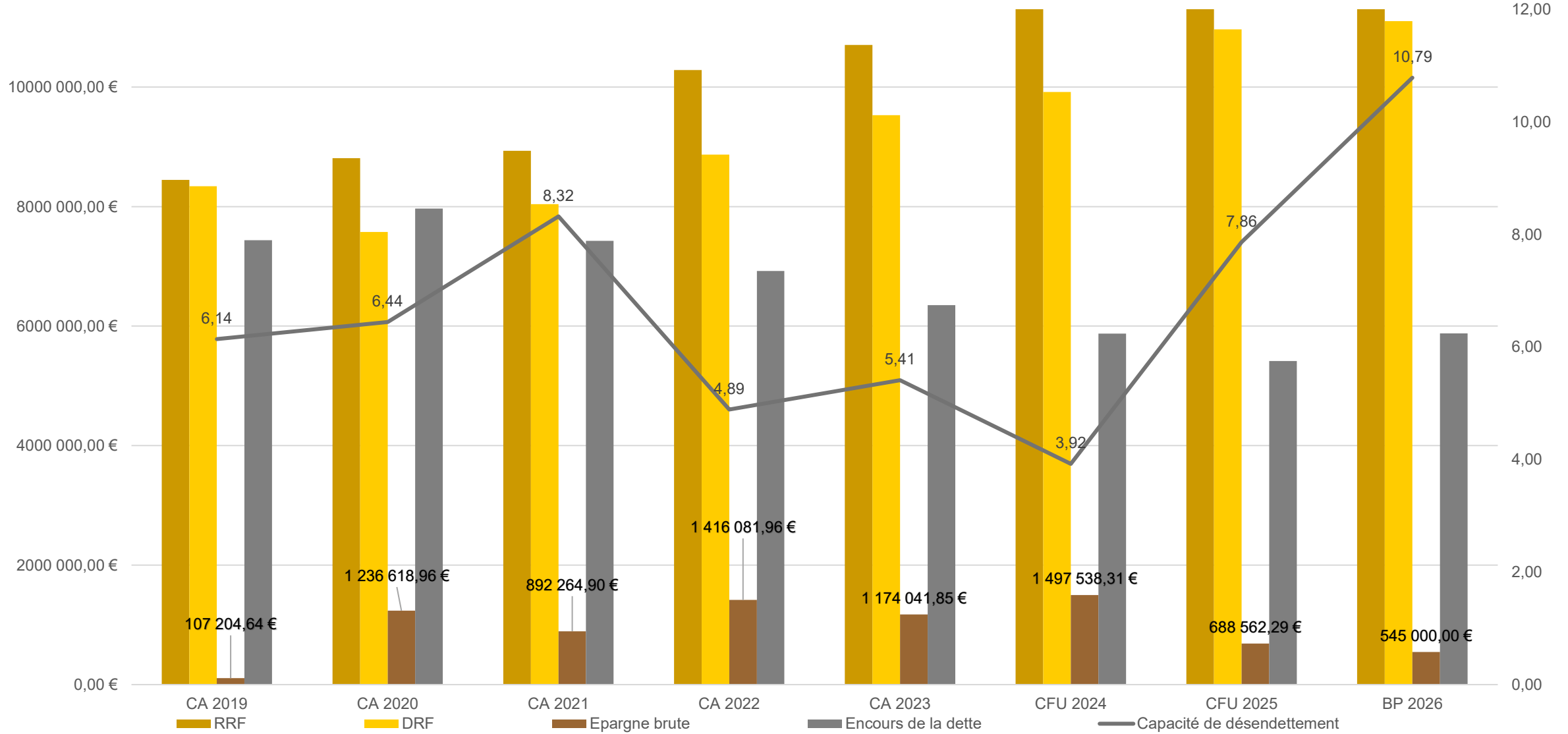
En 2025, l'épargne brute est d'environ 1 127 200€ (1 562 085€ en 2024)

	Recettes réelles de fonctionnement	Dépenses réelles de fonctionnement	Résultat*	2024 (pour mémoire)
Budget Général	11 655 408,80 €	10 966 846,51 €	688 562,29 €	1 497 538,31 €
Budget Déchets	2 918 985,50 €	2 777 019,73 €	141 965,77 €	-43 030,53 €
Budget Développement Eco.**	521 601,07 €	287 375,14 €	234 225,93 €	10 876,56 €
Budget Gîtes	58 585,06 €	46 978,49 €	11 606,57 €	31 965,59 €
Budget Gendarmerie	77 480,62 €	13 515,86 €	63 964,76 €	61 292,71 €
Budget Spanc	90 592,00 €	103 720,06 €	-13 128,06 €	3 440,82 €
Total	15 322 653,05 €	14 195 455,79 €	1 127 197,26 €	1 562 083,46 €
Epargne Brute				

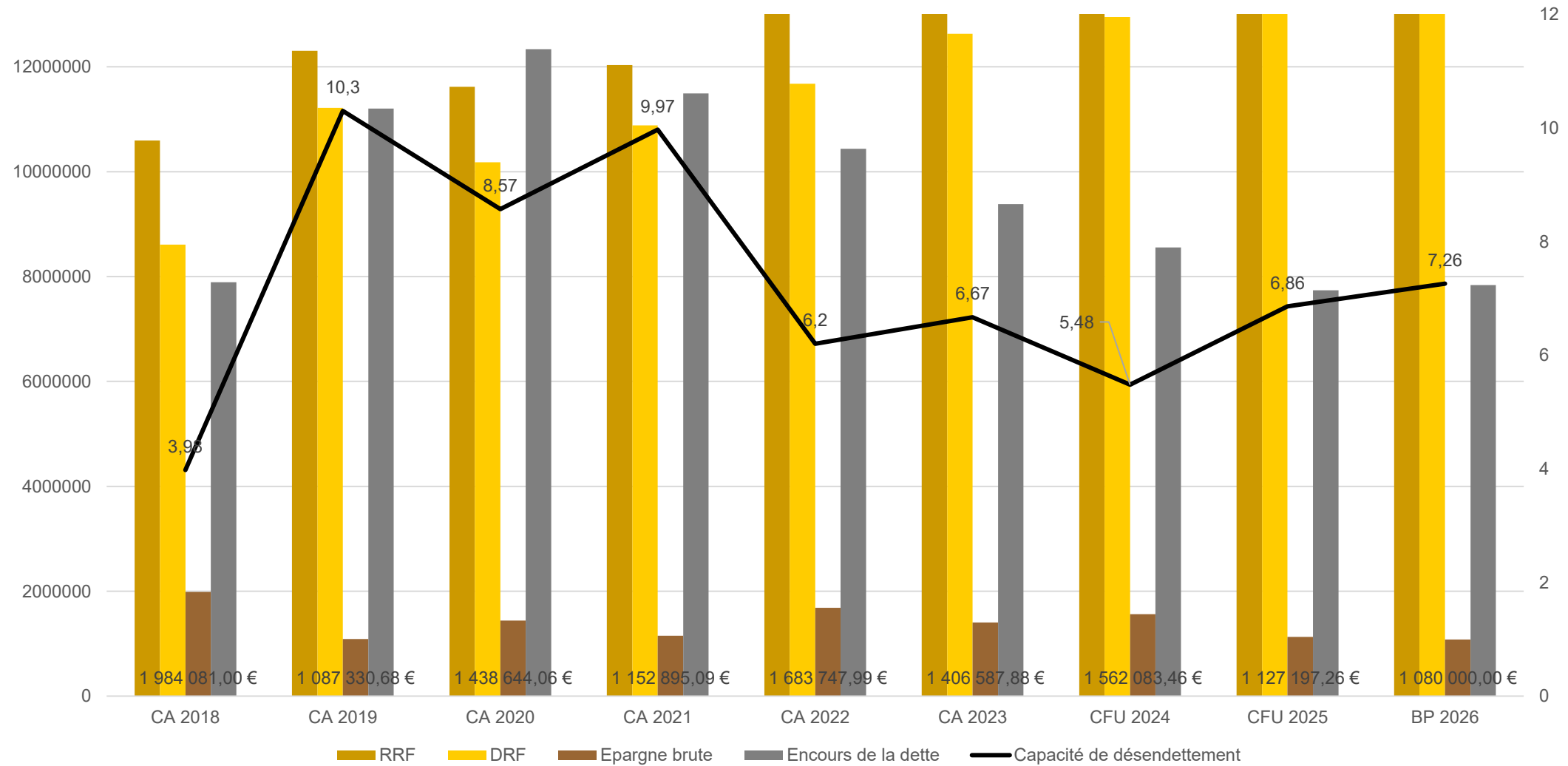
*Chiffres non consolidés

** Hors dépenses compta de stock

Endettement Budget Général en euros



Endettement Budgets consolidés hors zones d'activités en euros



On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

Cette année la capacité de désendettement sur l'ensemble des budgets s'établit à 6,86 ans en 2025 (CFU non consolidé) et à 7,86 pour le budget général.

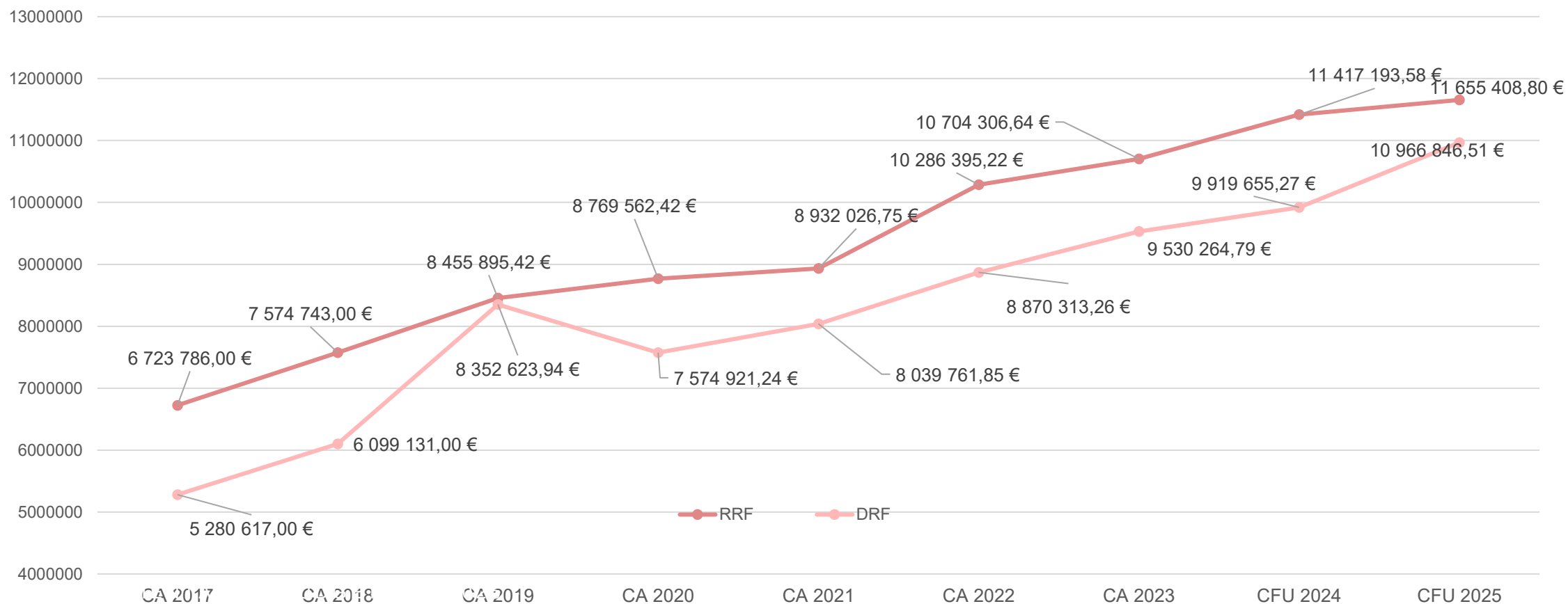
Cela s'explique notamment par l'augmentation progressive des dépenses de fonctionnement, à l'inflation et aux charges de personnel (notamment les charges de personnel suite à l'augmentation des cotisations CNRACL).

Une vigilance devra être apportée sur les futures exercices afin de maintenir le cap

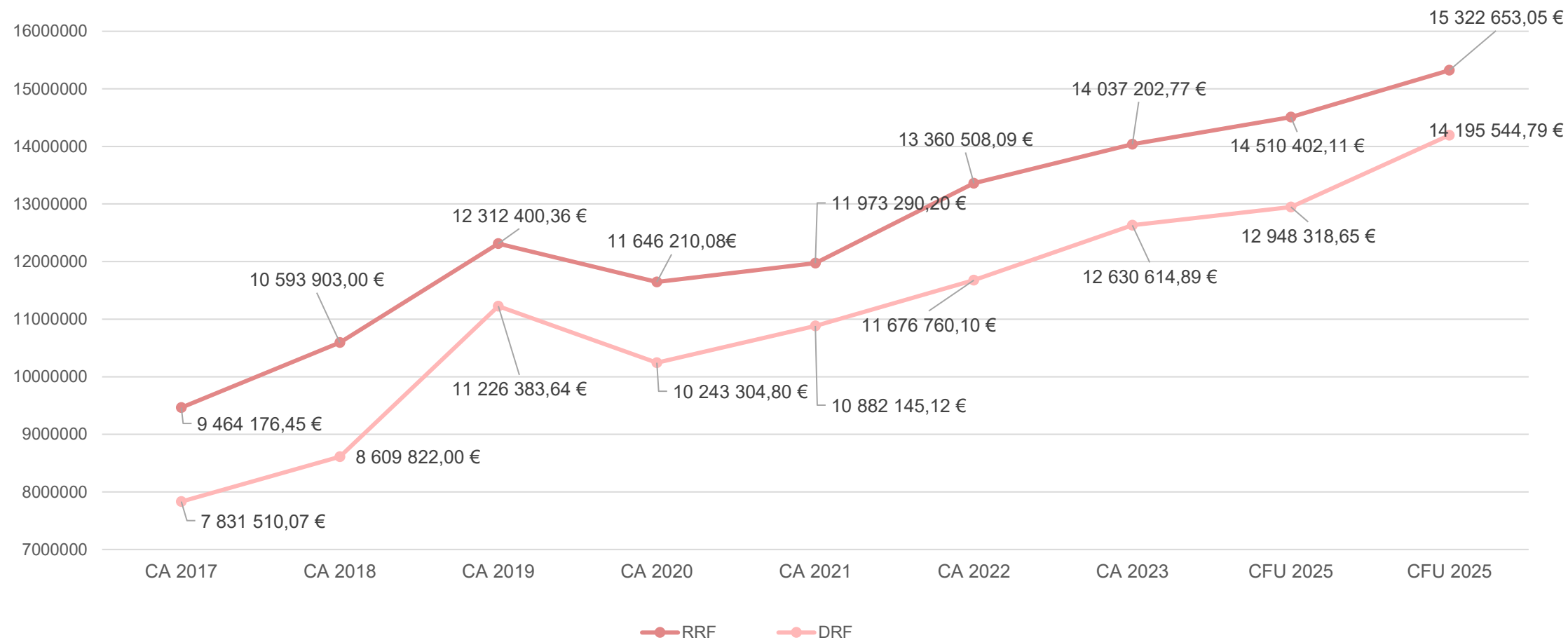
LES INDICATEURS ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Il convient tout d'abord d'analyser l'évolution des recettes et des dépenses de chacune des deux sections de l'ensemble des budgets consolidés. Afin de disposer d'une vision à long terme de l'évolution des indicateurs budgétaires de la collectivité, l'analyse porte sur les huit derniers exercices, à savoir de 2017 à 2025.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement du budget général



Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement des budgets annexes hors coma de stock zones d'activités



PROJETS PRINCIPAUX 2025

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

L'année 2025 a été principalement marquée par :

- La poursuite la mesure tarification sociale des cantines ;
- La prise de compétence effective en matière de documents d'urbanisme (et l'approbation du PLU de Pagny la Blanche Cote) ;
- La validation du schéma directeur des voies douces de la CC CVV ;
- La signature de la convention PACTE Territorial France Renov ;
- La signature de la convention concernant le site TREFILUNION proposée par l'EPFGE ayant pour objectif d'apporter à la CC un appui en ingénierie afin de l'aider à définir son projet, à en étudier la faisabilité juridique, technique et financière, et en préciser le montage, en amont de toute intervention opérationnelle ;
- L'attribution de la Délégation de Service Public pour le Centre Aquatique Aqua mosa à Vert Marine ;
- Le renouvellement du marché électricité et assurances ;
- L'achat des parcelles MEAC ;
- La signature des convention relatives à l'intervention d'accompagnement d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne ;
- La délégation de l'élaboration et du suivi de Sites Patrimoniaux Remarquables (Commercy) ;
- L'étude de Maitrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation d'une crèche à Vaucouleurs et à Pagny sur Meuse (APD) ;
- La signature d'une convention de partenariat proposée avec la Région Grand Est relative à la mise en place d'une station vélo libre-service Fluo Grand Est en gare de Commercy ;
- La phase d'enquête publique du SCOT ;
- L'étude de l'aménagement de l'ancien site MEAC ;
- L'étude relative à l'aménagement des cours d'écoles ;
- Le lancement d'une partie des marchés pour les prestations nécessaires à la gestion de l'ensemble des déchets ;
- L'augmentation de la rémunération des CEE (Vibr'anim) ;
- L'approbation du Projet Educatif de Territoire ci annexé pour la période 2026/2030

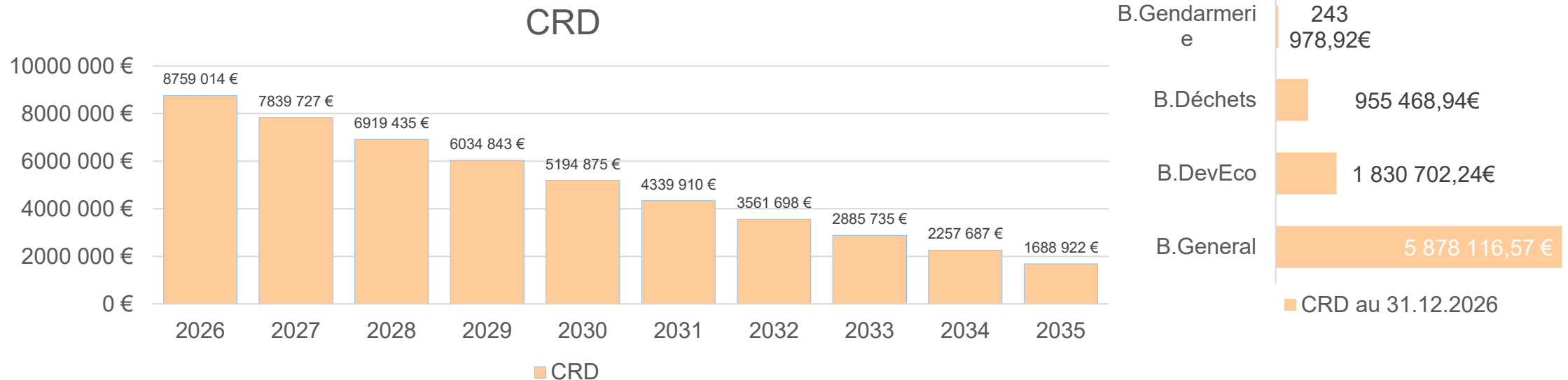
STRUCTURE DE LA DETTE

Emprunts contractés – situation au 1er janvier 2026

En consolidé, au 1er janvier 2026, la Communauté de Communes détient 14 emprunts pour un total emprunté de 14 841 235€

Capital restant dû et annuités

Au 1^{er} janvier 2026, l'état de la dette est de 8 759 014€ de reste à payer en capital et 795 979€ en intérêts. La CC CVV a récupéré au 1^{er} janvier 2026, 3 emprunts relatifs aux bâtiments scolaires d'Euville et Sorcy.



Encours de la dette (ratio dette totale / habitant) – 22453 hab population INSEE au 1^{er} janvier 2026)

L'endettement de la collectivité est à rapprocher du volume d'équipement réalisé pour développer le territoire et renforcer son attractivité mais aussi des investissements productifs de recettes ou non. Ces investissements participent pleinement à la volonté de la collectivité de redynamiser le territoire et favoriser ainsi le développement économique et le service à la population.

On constate une diminution significative de l'encours de la dette entre 2018 et 2025. Ceci s'explique par la fin d'emprunts contractés par les anciennes entités mais aussi une gestion maîtrisée du recours à l'emprunt par la recherche de subventions.

	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21	31.12.22	31.12.23	31.12.24	31.12.25	31.12.26
Encours de la Dette	7 893 185,84 €	7 437 564,09 €	7 966 937,93 €	7 426 549,97 €	6 885 859,35 €	6 349 935,38 €	5 874 659,18 €	5 413 999,15 €	5 878 116,57 €
Encours dette par habitants	351,54 €	331,25 €	354,83 €	330,76 €	306,68 €	282,81 €	261,64 €	241,13 €	261,80 €

Budgets consolidés :

	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21	31.12.22	31.12.23	31.12.24	31.12.25	31.12.26
Encours de la Dette	12 091 566,50 €	11 203 766,36 €	12 042 127,76 €	11 489 842,39 €	10 437 855,40 €	9 380 085,48 €	8 606 742,58 €	7 738 791,44 €	7 839 728,45 €
Encours dette par habitants	538,53 €	498,99 €	536,33 €	511,73 €	464,88 €	417,77 €	383,32 €	344,67 €	349,16 €

**Chiffres basés sur l'absence d'emprunts contractés en 2026*

Encours de la dette concernant des équipements et services financés par la fiscalité (écoles et périscolaires, Centre Aquatique, Chaufferie, Fibre)

	31.12.20	31.12.21	31.12.22	31.12.23	31.12.24	31.12.25	31.12.26
Encours de la Dette	7 464 197,86 €	6 954 594,50 €	6 418 872,18 €	5 935 390,66 €	5 502 203,75 €	5 077 187,66 €	5 578 264,28 €
Encours dette par habitants	332,44 €	309,74 €	285,88 €	264,35 €	245,05 €	226,13 €	248,44 €

Encours de la dette concernant un service public industriel et commercial financé par une redevance (Déchets)

	31.12.20	31.12.21	31.12.22	31.12.23	31.12.24	31.12.25	31.12.26
Encours de la Dette	766 606,87 €	1 155 458,38 €	1 052 796,61 €	955 468,94 €	857 984,76 €	760 343,50 €	662 544,62 €
Encours dette par habitants	34,14 €	51,46 €	46,89 €	42,55 €	38,21 €	33,86 €	29,51 €

Encours de la dette financée par des cessions foncières et immobilières (Quartier Oudinot, ZAE)

	31.12.20	31.12.21	31.12.22	31.12.23	31.12.24	31.12.25	31.12.26
Encours de la Dette	1 688 961,47 €	1 480 221,10 €	1 296 797,91 €	1 057 674,57 €	985 987,07 €	913 290,67 €	839 571,16 €
Encours dette par habitants	75,22 €	65,93 €	57,76 €	47,11 €	43,91 €	40,68 €	37,39 €

12 042 127,76 € 11 489 842,39 € 10 437 855,40 € 9 380 085,48 € 8 606 742,58 € 7 738 791,45 € 7 839 728,45 €

Budget Général									Envoyé en préfecture le 26/02/2026	
Organisme prêteur/Objet	Date d'échéance	Montant emprunté	Taux	CRD au 31.12.25	IRD au 31.12.25	Emprunts 2026			Publié le	ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF
						Capital 2026	Intérêt 2026	Annuité		
BANQUE POSTALE BORDS DE MEUSE	01/01/2037	900 000,00	1,55	540 226,36 €	49 512,59 €	44 304,41 €	8 116,83 €	52 421,24 €	495 921,95 €	41 395,76 €
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG 2E TRANCHE ECOLE BORDS DE MEUSE	30/06/2037	500 000,00	1,40	304 430,24 €	25 695,23 €	24 573,17 €	4 133,39 €	28 706,56 €	279 857,07 €	21 561,84 €
CAISSE D EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE POLE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE VAL DES COULEURS NORD	30/09/2031	850 000,00	4,62	328 315,42 €	47 418,10 €	51 052,81 €	14 292,15 €	65 344,96 €	277 262,61 €	33 125,95 €
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG - Centre Aquatique	30/04/2038	2 500 000,00	1,40	1 643 311,77 €	150 848,33 €	121 160,68 €	22 372,12 €	143 532,80 €	1 522 151,09 €	128 476,21 €
CREDIT MUTUEL AGENCE DE SAINT DIZIER Centre Aquatique	31/03/2038	2 500 000,00	1,40	1 613 180,16 €	145 096,74 €	121 584,74 €	21 948,06 €	143 532,80 €	1 491 595,42 €	123 148,68 €
LA BANQUE POSTALE Chaufferie Centre Aquatique	01/02/2034	340 000,00	0,74	200 357,11 €	6 301,22 €	24 285,72 €	1 415,25 €	25 700,97 €	176 071,39 €	4 885,97 €
CREDIT AGRICOLE Fibre	10/11/2035	671 050,00	0,59	447 366,60 €	13 527,27 €	44 736,68 €	2 540,49 €	47 277,17 €	402 629,92 €	10 986,78 €
CAISSE D EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE MAISON DE SANTE A VOID	10/10/2033	690 000,00	3,64	336 811,49 €	52 936,03 €	36 959,20 €	11 759,24 €	48 718,44 €	299 852,29 €	41 176,79 €
CREDIT AGRICOLE Ecole Sorcy 1	15/12/2032	235 546,50 €	4,39	226 081,92 €	37 742,47 €	28 224,70 €	9 464,58 €	37 689,28 €	197 857,22 €	28277,89
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG - Ecole Sorcy 2	30/06/2032	246 642,51 €	4,95	218 544,77 €	56 195,48 €	29 246,07 €	10 280,25 €	39 526,72€	189 298,70 €	28097,74
CREDIT MUTUEL AGENCE DE SAINT DIZIER Ecole Euville	30/09/2042	584 229,17 €	1,50	575 595,73 €	80 786,74 €	29 976,82 €	8 633,44 €	38 610,26 €	545 618,91 €	72153,3
Total		10 688 518,18 €		6 434 221,57 €	666 060,20 €	556 105,00 €	114 956,70€	671 061,70€	5 878 116,57 €	533 286,91 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF6

Budget Déchets										
Organisme prêteur/Objet	Date d'échéance	Montant emprunté	Taux	CRD au 31.12.25	IRD au 31.12.25	Emprunts 2026			CRD au 31.12.26	IRD au 31.12.26
						Capital 2026	Intérêt 2026	Annuité		
CREDIT AGRICOLE REORGANISATION GESTION DES DECHETS	01/01/2035	790 000,00	0,80	487 166,59 €	18 512,33 €	52 666,68 €	3 739,33 €	56 406,01 €	434 499,91 €	14 773,00 €
CREDIT AGRICOLE CAMIONS DECHETS	10/10/2031	452 135,00	0,35	273 176,91 €	2 997,87 €	45 132,20 €	896,92 €	46 029,12 €	228 044,71 €	2 100,95 €
Total		1 242 135,00 €		760 343,50 €	21 510,20 €	97 798,88 €	4 636,25 €	102 435,13 €	662 544,62 €	16 873,95 €

Budget Développement économique										
Organisme prêteur/Objet	Date d'échéance	Montant emprunté	Taux	CRD au 31.12.25	IRD au 31.12.25	Emprunts 2026			CRD au 31.12.26	IRD au 31.12.26
						Capital 2026	Intérêt 2026	Annuité		
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG PEPINIERE	30/11/2028	697 000,00	3,65	171 315,11 €	10 330,33 €	55 043,05 €	5 505,31 €	60 548,36 €	116 272,06 €	4 825,02 €
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG BATIMENT RELAIS ET RESTAURANT	31/12/2030	1 000 000,00	1,65	361 121,57 €	15 844,95 €	69 865,66 €	5 527,70 €	75 393,36 €	291 255,91 €	10 317,25 €
CREDIT MUTUEL QUARTIER OUDINOT	30/06/2037	1 500 000,00	1,40	913 290,67 €	77 085,75 €	73 719,51 €	12 400,17 €	86 119,68 €	839 571,16 €	64 685,58 €
Total		3 197 000,00 €		1 445 727,35 €	103 261,03 €	198 628,22 €	23 433,18 €	222 061,40 €	1 247 099,13 €	79 827,85 €

Budget Gendarmerie										
Organisme prêteur/Objet	Date d'échéance	Montant emprunté	Taux	CRD au 31.12.25	IRD au 31.12.25	Emprunts 2026			CRD au 31.12.26	IRD au 31.12.26
						Capital 2026	Intérêt 2026	Annuité		
CREDIT AGRICOLE GENDARMERIE VAUCOULEURS	01/09/2027	780 000,00	4,29	118 721,45 €	5 147,48 €	66 753,32 €	4 028,80 €	70 782,12 €	51 968,13 €	1 118,68 €
Total		780 000,00 €		118 721,45 €	5 147,48 €	66 753,32 €	4 028,80 €	70 782,12 €	51 968,13 €	1 118,68 €
Total GENERAL		15 907 653,18 €		8 759 013,87 €	795 978,91 €	919 285,42 €	147 054,93 €	1 066 340,35 €	7 839 728,45 €	631 107,39 €

ORIENTATIONS POLITIQUES 2026 DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE BUDGETAIRE

Les orientations budgétaires 2026 seront définies plus précisément par le nouveau conseil communautaire lors du vote du budget.

Elles traduisent la volonté de la CC de maintenir une capacité financière d'actions solide dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de soutien à l'investissement favorable à l'économie et à l'attractivité du territoire.

Les orientations des années précédentes sont ainsi reconduites :

- Maintien de la fiscalité et prioriser la réalisation des projets d'investissements en fonction des priorités budgétaires ;
- De maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité à investir et de pérenniser un service public de qualité ;
- De préserver une tarification modérée des services publics locaux ;
- De disposer de la capacité d'apporter des prestations aux communes membres le souhaitant dans un esprit de mutualisation des moyens humains et techniques ;

ORIENTATIONS DU BUDGET GÉNÉRAL

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Aménagement de l'espace

Lancement de l'élaboration du PLUi.

Aménagement du parking à proximité du gymnase

Tourisme :

Mise en œuvre du schéma de développement touristique notamment par la politique vélo ;

Participation à l'élaboration du contrat de canal.

Protection et mise en valeur de l'environnement :

Poursuite de l'étude préalable pour la mise en œuvre d'une future DIG pour interventions sur cours d'eaux ;

Poursuite du Schéma directeur intercommunal de préservation et de sécurisation des ressources en eau potable ;

Mise en place de l'outil de supervision et de télégestion des réseaux AEP et AC.

Politique du logement et du cadre de vie :

Poursuite OPAH Ru Commercy Vaucouleurs ;

Poursuite accompagnement France Renov – SPRH

Mobilité :

Mise en place d'applications de mobilités partagées ;

Matérialisation des aires de covoiturage ;

Début de mise en œuvre du schéma directeur des mobilités actives;

Définition du projet voie verte du Val des Couleurs.

Bâtiments communautaires :

Programmation des travaux suite à la réalisation de diagnostics acoustiques, énergétiques, confort été et qualité de l'air des bâtiments.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

Maintien et renforcements éventuels des moyens affectés à l'entretien et au fonctionnement des sites scolaires/périscolaires/extrascolaires ;

Programmation des travaux des aménagements des cours d'école et des sites périscolaires suite au rendu de l'étude ;

Programmation des travaux suite à la réalisation de diagnostics acoustiques, énergétiques, confort été et qualité de l'air.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire

Poursuite de la mise en œuvre de la Délégation de Service Public pour Aqua mosa avec Vert marine.

Actions d'intérêt communautaire en faveur de la culture, des loisirs et ses sports

Maintien des actions mises en œuvre (CTEAC, spectacles etc) ;

Poursuite du développement et du fonctionnement de l'EMA ainsi que l'actualisation des tarifs.

Actions sociales et solidarités :

Lancement des marchés de travaux relatifs aux projets crèches à Vaucouleurs et à Pagny sur Meuse ;

Poursuite de la réflexion sur la création d'un pôle de santé pluri-professionnel du secteur Commercy ;

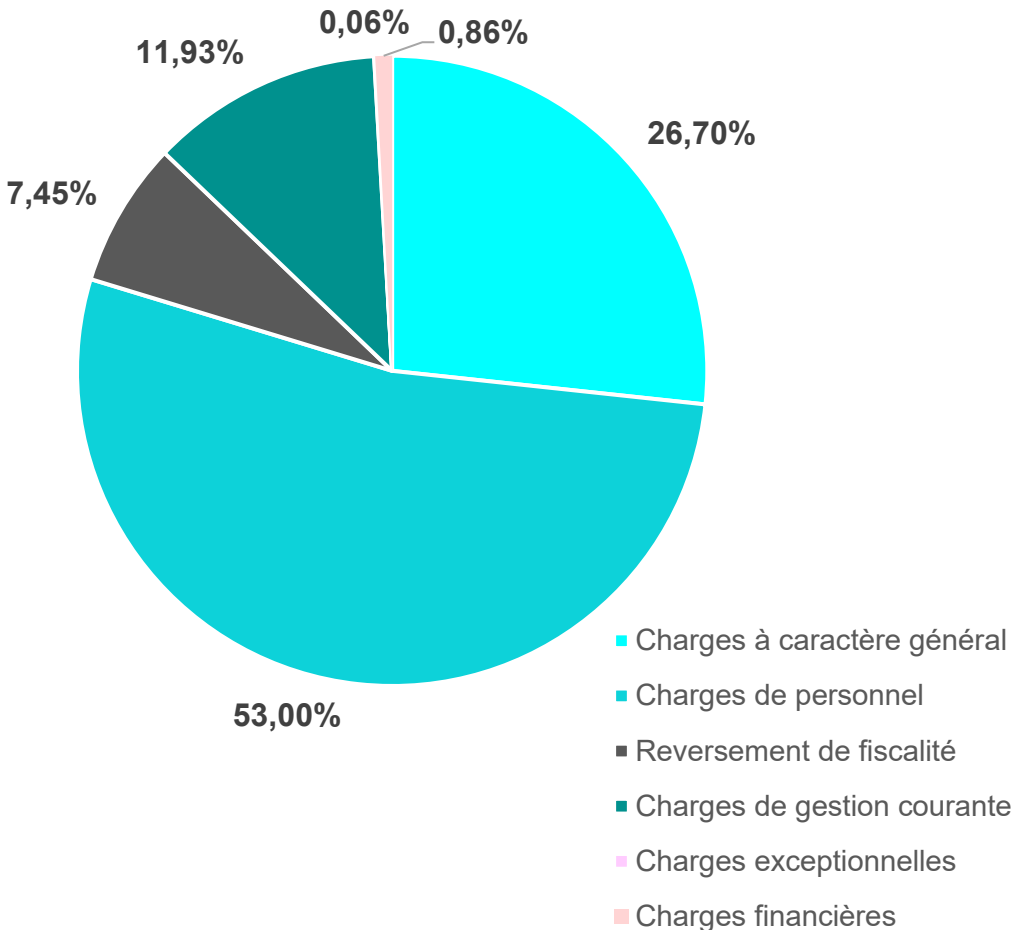
Poursuite aides aux permis de conduire.

REPARTITION BUDGETAIRE

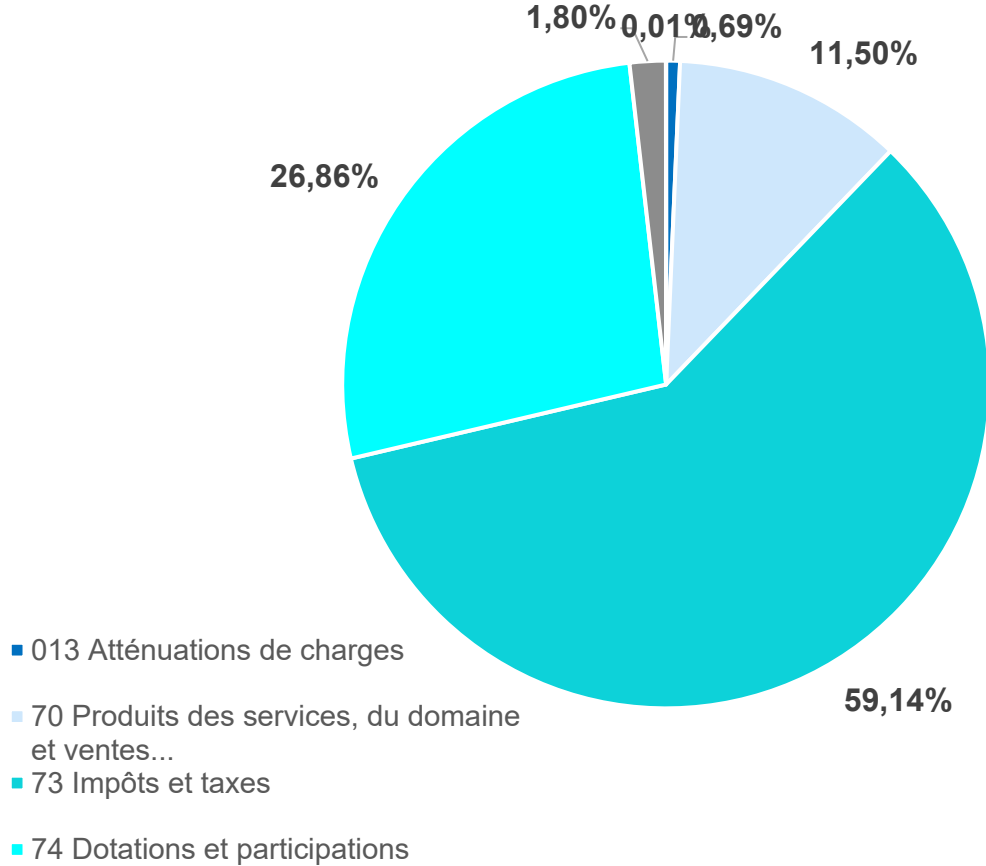
Résultats 2025

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Dépenses réelles de fonctionnement



Recettes réelles de fonctionnement



Section de fonctionnement : les dépenses

La progression des charges de fonctionnement courantes prévisionnelles pour 2026 sera liée à l'inflation et à l'évolution des besoins des services et équipements communautaires.

Chaque poste budgétaire sera étudié afin de réaliser des économies d'échelle.

Les dépenses seront augmentées des dépenses concernant les Gites de Maillemont compte tenu de l'intégration au 1^{er} janvier 2026 du budget hébergement au budget général. Elles seront compensées par les dépenses.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la collectivité assumera directement les dépenses relatives aux bâtiments scolaires des écoles d'Euville et de Sorcy.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Charges à caractère général : Il est prévu dites « courantes » des services.

Il sera procédé à la rationalisation des achats notamment du service enfance jeunesse éducation (fournitures d'entretien, achat de petits équipements) pour améliorer la performance d'achat et réaliser des économies d'échelle.

Le regroupement des contrats téléphoniques permettra d'effectuer des économies..

Charges de personnel : Les charges de personnel sont le premier poste de dépenses de la CC.

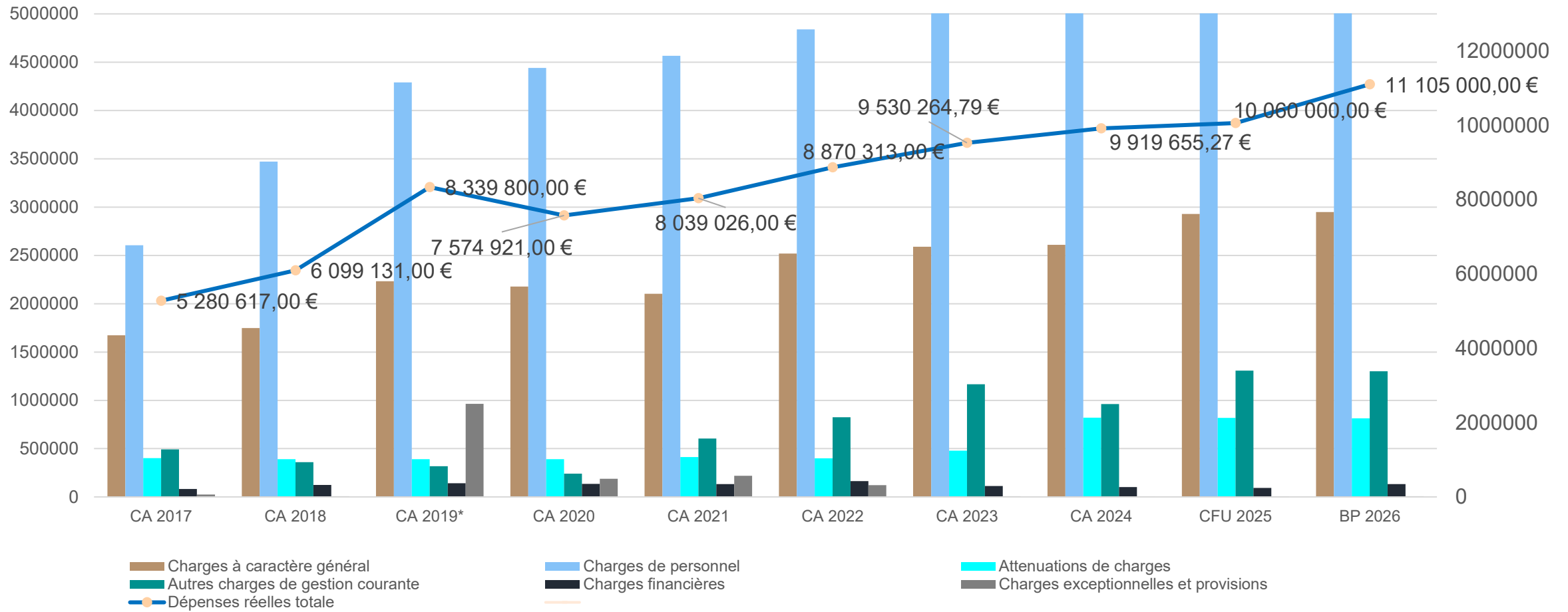
Les progressions indiciaires et les effets exogènes (application d'obligations légales pour les collectivités territoriales telles que la revalorisation de l'indice ou les augmentations de cotisations) ainsi que la revalorisation du régime indemnitaire vont augmenter les dépenses.à nouveau les dépenses.

Atténuations de produits : L'enveloppe du FNGIR est maintenue à 390 736€.

Autres charges de gestion courante : Il est prévu en 2026, un versement de l'ordre de 555 000€ au délégataire du Centre Aquatique au titre de la contribution pour contrainte de service public (hors compensation scolaire).

Charges financières : Les intérêts d'emprunt seront légèrement diminués sur les emprunts existants mais augmentés des intérêts relatifs à l'emprunt « CTI »

Charges exceptionnelles : Par rapport aux BP 2025, il est prévu des virements aux budgets annexes similaires



Section de fonctionnement : les recettes

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Atténuations de charges

Les atténuations de charges représentent principalement les indemnités journalières remboursées par la CPAM et ne sont pas constantes chaque année.

Ventes de produits fabriqués et prestations de services.

Il n'est pas prévu de modification structurelle dans la tarification des services rendus à la population. **Il est donc prévu une stabilité de ces recettes pour permettre de préserver une bonne accessibilité de ces services publics qui contribuent à l'attractivité du territoire.**

Autres produits de gestion courante

Les revenus des immeubles concernent la mise en location des logements intercommunaux (dont Heurtebise), de la Maison de santé à Void et de Vaucouleurs. A partir de cette année, sont intégrées les locations des Gites de Maillemont.

Impôts et taxes:

Les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes de fonctionnement. Le maintien de la fiscalité actuelle conduira à un produit fiscal évoluant faiblement sur la base de 0,8% de revalorisation des bases des taxes foncières qui représentent 45% de la fiscalité directe locale et 79% de la fiscalité additionnelle.

Dotations et participations

La dotation d'intercommunalité se compose d'une part base à 30% (population DGF – CIF) et d'une part péréquation à 70% en fonction de la richesse relative des EPCI (mesurée via le potentiel fiscal et les revenus moyen).

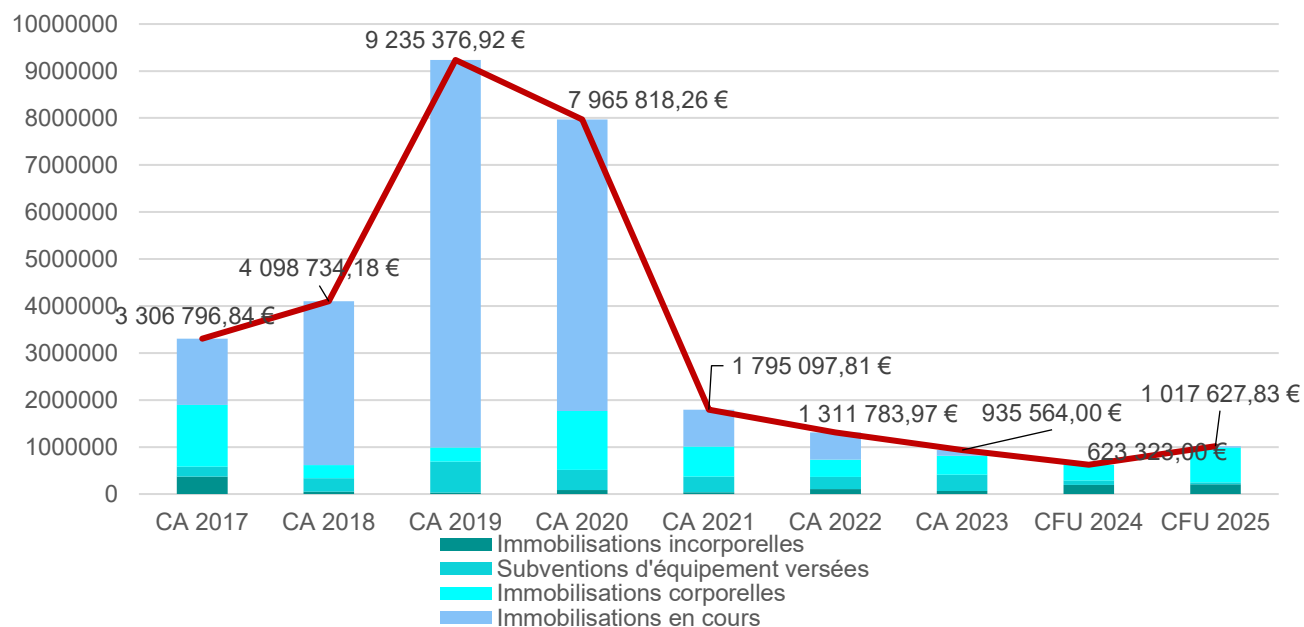
Depuis 2022, les allocations compensatrices relevant du PSR « locaux industriels » sont versées mensuellement aux collectivités locales. Il sera constaté une baisse du PSR de 128 000 euros soit plus de 1,2% des recettes de l'EPCI.

Le reste du chapitre est composé principalement des participations versées par la CAF dans le cadre de l'exercice de la compétence petite enfance (RPE, crèches, vibr'anim, périscolaire). Les recettes vont être stables par rapport à 2025.

Les recettes permettent encore d'assurer l'équilibre budgétaire pour exercer les compétences communautaires avec le maintien d'un bon niveau de service. Après l'adoption de la LF 2026, la simulation fait apparaître une diminution des produits fiscaux et dotations de 128000 euros pour la CC CVV. L'augmentation des bases permettra d'en atténuer une partie. Malgré tout le budget 2026 devra être construit à taux de fiscalité constante.



Section d'investissement budget général



	Immobilisations incorporelles	Subventions d'équipement versées	Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
CA 2017	368 560,79 €	213 544,22 €	1 315 865,15€	1 408 826,68€	3 306 796,84€
CA 2018	53 567,41 €	283 071,94 €	276 597,57 €	3 485 497,26€	4 098 734,18€
CA 2019	28 547,62 €	661 427,70 €	298 308,61 €	8 247 092,99€	9 235 376,92€
CA 2020	82 348,42 €	431 751,28 €	1 253 414,04€	6 198 304,52€	7 965 818,26€
CA 2021	35 698,01€	335 000,95 €	640 668,56€	783 730,29€	1 795 097,81€
CA 2022	102 493,23 €	260 332 €	369 108,49 €	579 849,95 €	1 311 783,97€
CA 2023	65 983,08 €	344 042,93 €	406 235,74 €	119 301,64 €	935 563,39 €
CFU 2024	190 551,30 €	95 625,32 €	337 147,16 €	0,00 €	623 323,78 €
CFU 2025	205 714,60€	39 263€	743 592,86€	29 057,37€	1 017 627,83€

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Des dépenses d'investissements en 2026 seront engagées pour réaliser les projets déjà initiés ou validés.

Le futur conseil communautaire, compte tenu de l'épargne brute en diminution, devra se positionner sur les projets prioritaires et établir un programme pluriannuel.

La collectivité veille pour chaque projet à obtenir le maximum de subventions.

Compte tenu des plans de financement, des différents projets envisagés et initiés et de l'épargne brute, un recours à l'emprunt est envisagé à hauteur de l'autofinancement des projets crèches. Le nouveau conseil communautaire devra se positionner sur le sujet en fin d'année.

Section d'investissement : les dépenses

Immobilisations incorporelles (frais d'études et concessions)

Etudes

Il est prévu la poursuite des marchés en cours (PLUi notamment, maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du presbytère en crèche à Vaucouleurs et de la crèche à Pagny)

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

Il conviendra de budgéter la troisième année de la nouvelle OPAH RU Commercy-Vaucouleurs, les dossiers des années 1 et 2 validés mais pas encore financés et les dossiers restants de l'ex OPAH RU Commercy.

Emprunts et dettes assimilées

Le capital a été augmenté du fait de l'intégration des emprunts des écoles d'Euville et de Sorcy-Saint-Martin.

Immobilisation corporelles

Il est notamment prévu l'achat de deux véhicules.

Comme chaque année, des travaux courants d'investissement seront effectués dans les écoles selon les nécessités.

Section d'investissement : les recettes

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

La CC s'engage à rechercher pour ses projets d'investissement un maximum de subventions et de recourir à l'emprunt de façon modérée.

A ces recettes externes s'ajoutera l'autofinancement ou épargne qui sera dégagée sur le fonctionnement courant (excédent des recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement) et permettra de limiter le recours à l'emprunt puisque, rappelons-le, la réduction de l'endettement reste l'un des objectifs.

Les amortissements du budget hébergements sont intégrés au budget général et apporteront une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire.

La section d'investissement va être abondée par le FCTVA non perçu l'année antérieure.

Programme pluriannuel

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Les élus ont validé la mise en œuvre d'une OPAH RU sur les centres bourgs des communes de Commercy et de Vaucouleurs.

Le bureau d'études SOLIHA CMAL a été retenu pour gérer le suivi animation pour environ 45 000€ TTC par an.

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité pour l'OPAH RU Commercy Vaucouleurs sont de 730 348 € dont une part sera prise en charge par la Région selon la nature des projets, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
AE prévisionnels	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €
dont aides aux travaux	18 304 €	33 556 €	48 809 €	64 062 €	67 113 €	27 456 €	259 300 €
dont résiduel TTC ingénierie	28 008 €	28 908 €	28 908 €	28 908 €	28 908 €	24 408 €	168 048 €
Fond Commun Région GrandEst	21 388 €	39 212 €	57 035 €	74 859 €	78 424 €	32 082 €	303 000 €

Jusqu'à la fin de la convention (durée de 5ans) les sommes nécessaires seront prévues au budget.

ORIENTATIONS DU BUDGET DECHETS

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

- Continuer à travailler à l'amélioration de la performance du tri sur les secteurs d'habitat dense et collectif en intensifiant l'observation et la sensibilisation du tri ;
- Continuer d'accroître les performances de tri pour valoriser au mieux les flux vers les éco organismes ;
- Poursuivre la mise à jour de la base tiers et notamment des usagers professionnels ;
- Poursuivre la politique de définition des besoins de prestations pour les professionnels et la mise en œuvre de la redevance spécifique qui leurs est associée ;
- Création d'un site de séparation des flux et de transfert
- Fixation d'une nouvelle grille de redevances pour tenir compte des conditions économiques des nouveaux marchés

La section de fonctionnement : les dépenses

Charges à caractère général : Les charges à caractère général représentent 89% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces charges sont composées principalement des dépenses de prestations de services dans le cadre de la mise en oeuvre de la gestion des déchets et de frais de carburants. Avec la reprise en régie du vidage des bennes cartons/papiers, les prestations de service ont diminuées. En contrepartie, les frais de carburant et d'entretien des véhicules ont augmentés.

de l'ensemble des prestataires nécessaire

En 2026 seront attribués tous les nouveaux marchés relatifs à la gestion des déchets.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est liée aux conséquences des coûts de transfert et de transport suite à la fermeture du site d'enfouissement à Pagny-sur-Meuse mais aussi de l'augmentation des coûts de transport (révisions) et de charges des prestataires.

Charges de personnel Il a été opéré un calcul fin des dépenses réelles de personnel au niveau des déchetteries et régies. Les charges de personnel seront semblables au budget 2026.

Autres charges de gestion courante : Il est envisagé de prévoir 10 000€ en admissions en non-valeur et 5 000€ en créances éteintes.

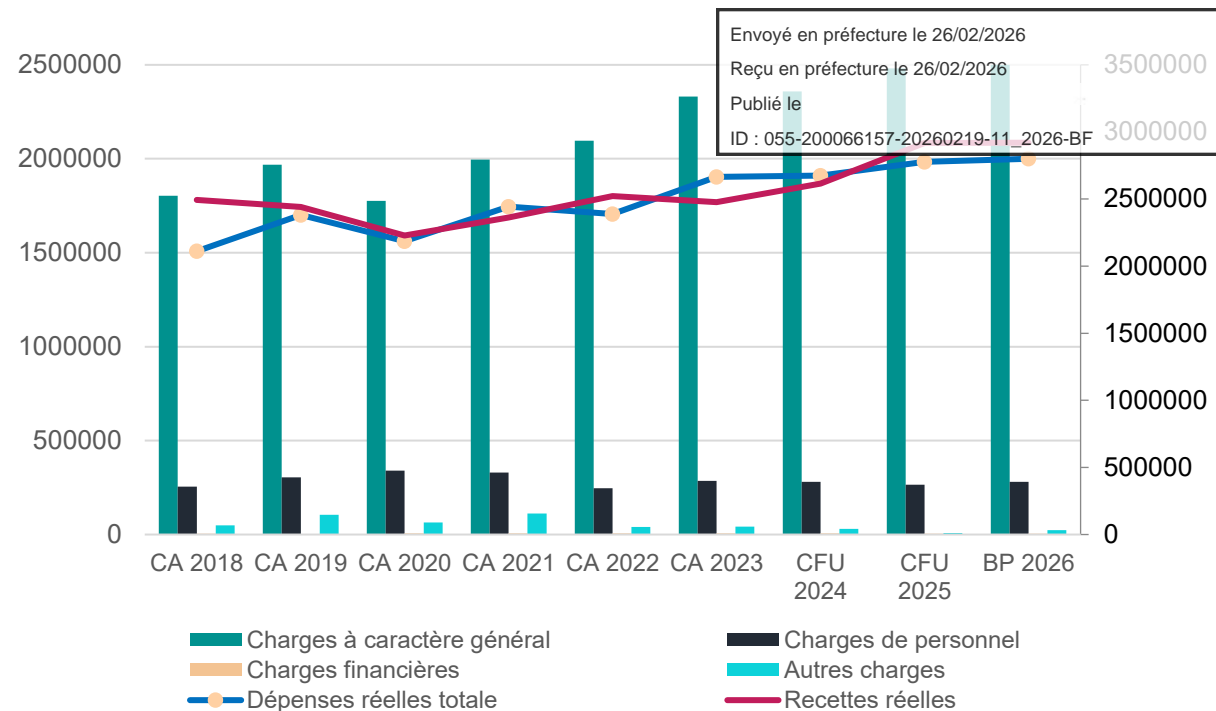
Charges financières Diminution progressive des intérêts.

Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs) Il est prévu d'inscrire 7000€.

Il est prévu d'inscrire 20% des créances non recouvrées ayant plus de 2 ans

La section de fonctionnement : les recettes

En terme de soutien, il est prévu les mêmes recettes qu'en 2025.



La section d'investissement : les dépenses

Immobilisations

Il n'est pas prévu d'investissements particuliers.

Emprunts

Il y a les deux emprunts concernant la réorganisation du service et l'achat des camions.

La section d'investissement : les recettes

Il n'est pas attendu de subventions.

ORIENTATIONS DU BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Particularité : ce budget comprend également une part en comptabilité dite de stocks concernant les dépenses et recettes liées aux zones d'activités

Aménagements, zones d'activités :

Depuis l'exercice 2021, le Budget « Quartier Oudinot » est intégré au Budget Développement économique. Les dépenses et recettes relatives à l'aménagement des zones sont intégrés à la compta de stock sur un budget unique.

La valorisation des ventes futures sera prise en compte pour l'élaboration du budget.

Les travaux de voirie nécessaires à l'entretien seront soldés sur les zones de Tusey, Void et Pagny.

Une démarche de recherche de foncier économique à positionner et à réserver sera poursuivi (inclus dans le projet de SCOT notamment par la requalification de friches afin de limiter la consommation foncière dans le cadre du ZAN) :

Poursuite de la réflexion sur le devenir du site MEAC ;

L'étude diagnostic EPFGE concernant Trefil Union permettra à la CC de se positionner lors de la cession.

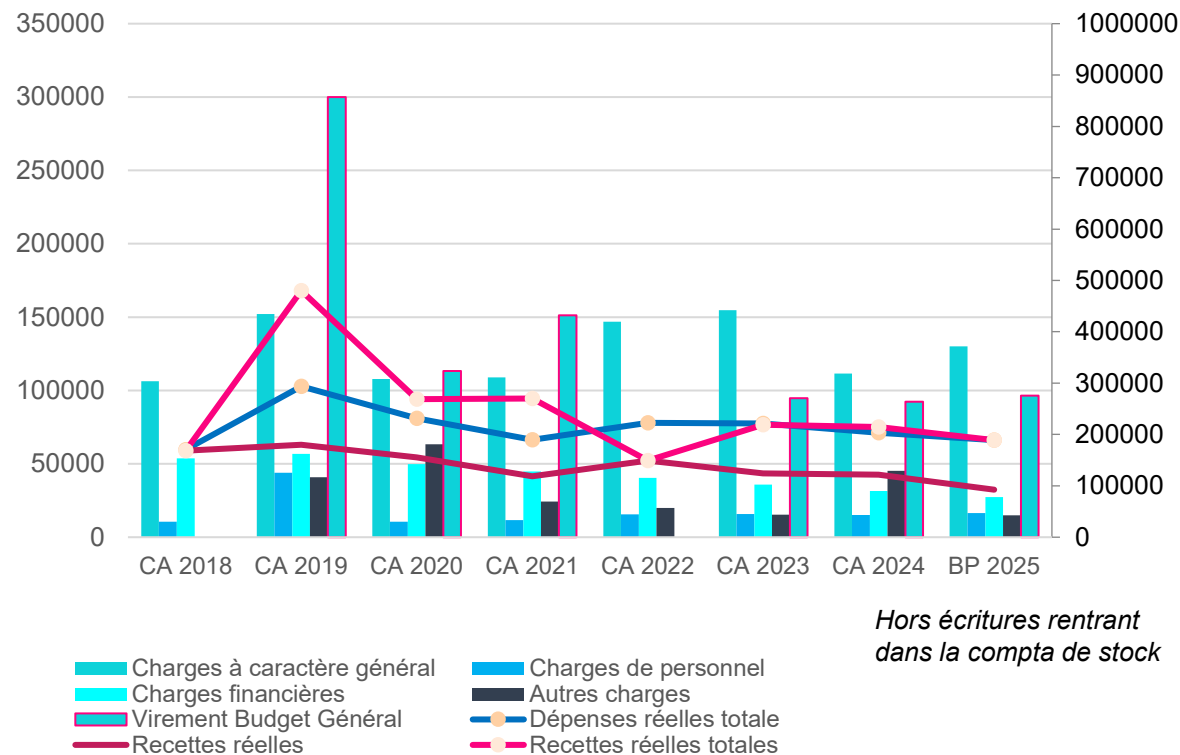
Politique animation commerciale et aides aux entreprises :

Poursuite du dispositif ACCOR

Il est prévu la poursuite de la mise en œuvre du règlement d'aides à l'investissement dans le cadre de la reprise et la création d'entreprises sur le territoire.

L'opération journée nationale du commerce de proximité pourra être éventuellement reconduite en 2026 en fonction des motivations et objectifs des communes concernées.

Cette année sera l'occasion d'étudier la séparation (budgétaire) des dépenses relatives au développement économique pour individualiser d'une part les opérations liées à l'exploitation des bâtiments et aides à l'investissement et celles réalisées dans le cadre de la viabilisation des terrains, activités de lotissements/ZAE avec compta de stock (pour une mise en œuvre éventuelle en 2027).



Section d'investissement : les dépenses

Il a été prévu de mettre chaque année 60 000€ pour l'aide à l'immobilier d'entreprises (RAR compris).

Des crédits pour de l'investissement de voirie et de la signalétique seront prévus en fonction des projets retenus.

Section d'investissement : les recettes

Mise à part les écritures de compta de stock, il n'est pas attendu de recettes d'investissement.

Section de fonctionnement : les dépenses

Charges à caractère général : Il est prévu le maintien des charges à caractère général pour assurer l'entretien des zones d'activités et bâtiments.

Des crédits seront à nouveau prévus au 611 ou au 62875 en cas de sous-traitance pour le déneigement et le balayage des zones d'activités.

Les dépenses à l'article 6015, 6045 et 605 (aménagement de terrains, travaux et prestations de service) sont comptabilisés pour la compta de stock.

Charges de personnel : Il sera répercuté le coût des interventions des services techniques sur les différents bâtiments. Il est prévu des frais de personnel pour le nettoyage des locaux de la pépinière et la gestion des Zones.

Charges de gestion courantes : Comme chaque année, il est prévu le maintien du budget alloué à la politique en faveur du maintien du commerce et de l'artisanat.

Section de fonctionnement : les recettes

Il est prévu la poursuite des locations des différents bâtiments ainsi que la poursuite de la commercialisation des dernières parcelles à construire dans les ZAE.

Un virement du budget général, nécessaire à cause notamment des amortissements sera prévu (420 968,74€ virés en 2025 afin d'équilibrer la section de fonctionnement et en partie d'investissement (hors zones)).

ORIENTATIONS DU BUDGET GENDARMERIE

Il s'agit d'un budget assujetti à la TVA (budget HT, récupération de la TVA).

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Section de fonctionnement : les dépenses

Les dépenses de fonctionnement seront sensiblement les mêmes. Il est constaté une légère diminution des intérêts d'emprunts du fait de l'amortissement. Il sera prévu quelques crédits en cas de nécessité d'entretien du bâtiment.

Section de fonctionnement : les recettes

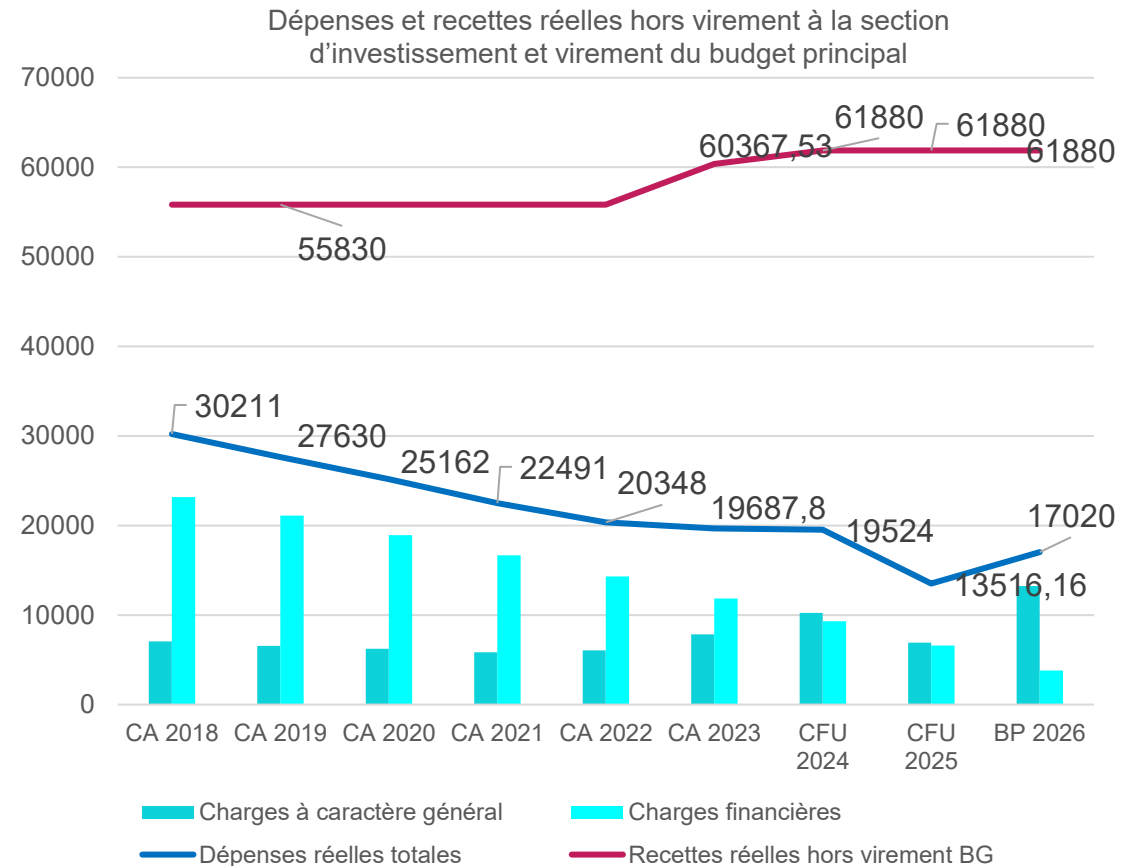
Le bail a été renouvelé en 2023. Les recettes (revenus des loyers) seront les mêmes que 2025 (prix fixe sur la durée). Comme les années antérieures, il sera prévu un virement du budget principal (25 000€ estimés).

Section d'investissement : les dépenses

En investissement, les dépenses concerneront, comme les autres années, le remboursement du capital de l'emprunt (66760€). Du fait de l'amortissement constant, celui-ci augmente. Il sera prévu quelques milliers d'euros en cas de nécessité d'investissement du bâtiment et aussi le coût du changement de la clôture..

Section d'investissement : les recettes

Comme les années antérieures, il sera prévu un virement de la section de fonctionnement



ORIENTATIONS DU BUDGET SPANC

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA (budget HT, récupération de la TVA).

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Section de fonctionnement : les dépenses

Charges à caractère général

Le SPANC assure le contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées. MATP assure la prestation de vidange des dispositifs d'assainissement non collectifs.

Charges de personnel

Seul l'agent en charge de l'administratif est affecté au budget SPANC (0,6 ETP). L'année 2025 a été l'occasion de terminer les contrôles de bon fonctionnement. *Les dépenses de personnel seront moindres.*

Un remboursement au budget général est prévu pour l'agent en fonction des diagnostics et contrôles réalisés.

Autres charges de gestion courante

Comme les années précédentes, l'indemnité de l'élu sera imputée totalement sur ce poste.

Il sera prévu des crédits pour les créances éteintes et des créances admises en non-valeur (450€).

Compte tenu des annulations potentielles de facturation des redevances, il sera prévu des annulations sur exercices antérieurs au chapitre 67 – article 673 (2000€). Des provisions seront inscrites au budget.

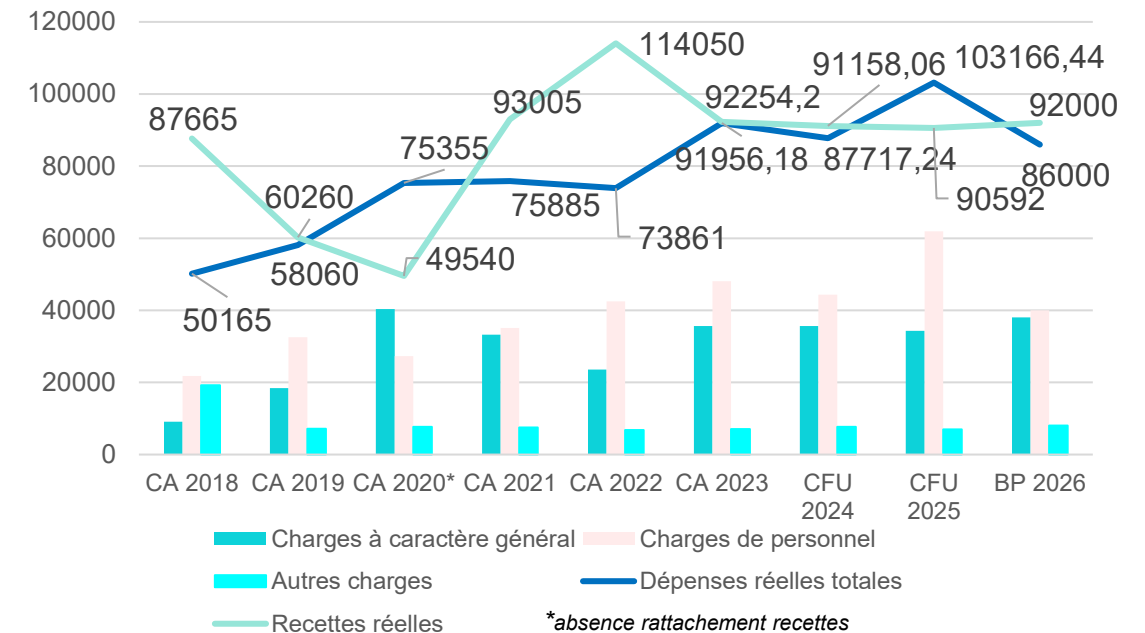
Section d'investissement

Une réserve sera prévue en cas de petits investissements.

Section de fonctionnement : les recettes

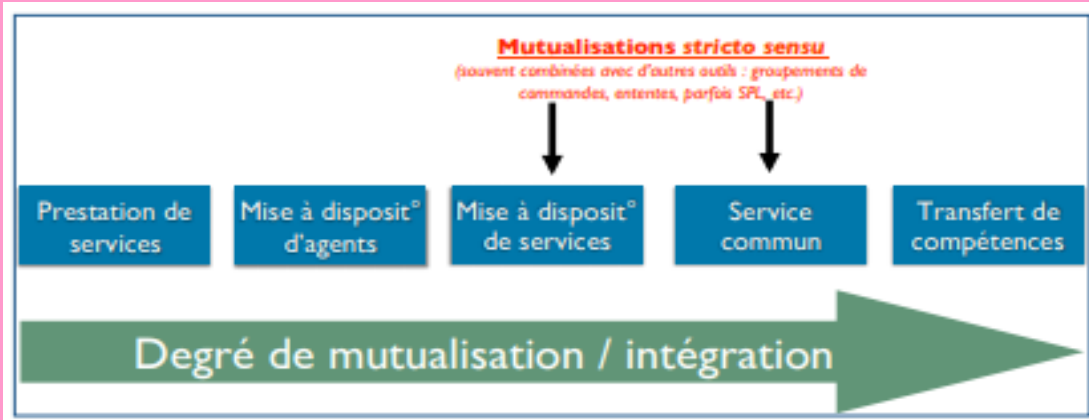
La quasi-totalité des recettes de fonctionnement proviennent des redevances d'assainissement et des prestations de vidanges et dans une moindre mesure des diagnostics dans le cadre de cessions immobilières.

Les dépenses peuvent être irrégulières compte tenu du différé de réalisation de prestations qui peuvent intervenir dans le cadre des conventions d'entretien. Il en est de même pour les prestations de bon fonctionnement effectuées selon une périodicité allant jusqu'à 7 ans. Cela peut amener l'exercice comptable à être déficitaire ou excédentaire d'une année sur l'autre.



RAPPORT SUR LA MUTUALISATION
ENTRE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE COMMERCE-VOID-
VAUCOULEURS ET LES COMMUNES
MEMBRES

La mutualisation des services et des moyens recoupe différents dispositifs tendant à la rationalisation des dépenses et à la réalisation d'économies d'échelle. Elle peut s'appréhender tant au travers des règles applicables aux transferts de compétences que dans un cadre conventionnel.



Il peut s'agir :

- **de la simple prestation de services contre remboursement de frais** au profit des communes pour des tâches juridiques, financières, techniques... (très répandu).
- **de la mise à disposition d'agents** qui permet de faire en sorte qu'un agent se partage entre deux entités mais en restant rattaché à une collectivité d'origine avec l'accord de l'agent. Ce système tend à être moins employé désormais au profit d'une mise à disposition de service, plus souple et globale. Mais il demeure utilisé notamment pour des fonctions de direction générale.
- **de la mise à disposition de services** : des services entiers de la communauté, en tout ou partie, sont mis à la disposition (selon des modalités souples et sans que les agents puissent s'y opposer) des communes contre remboursement de frais. Il est possible aussi d'utiliser ce régime dans le sens de la commune vers la communauté, mais uniquement quand des agents communaux travaillent sur des tâches non entièrement intercommunalisées (exemple : transfert des voiries ZAE mais entretien des voiries exécuté par les agents communaux contre remboursement de frais).
- **des services communs** : système plus intégré ou des services entiers de la communauté, voire tous les services de la communauté — en dehors des compétences transférées — , servent aussi en tout ou partie de services pour la commune volontaire à cet effet, et ce contre remboursement de frais.

Mise à disposition de personnel par les communes membres

Convention de mise à disposition de prestations de services entre la CC CVV et la Ville de Commercy – renouvellement (Délibération n°134-2020 du 10/12/2020) La Communauté de Communes et la ville de Commercy ne disposant pas, en leur sein, de tous les corps de métier nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des équipements et compétences (exemple : balayage mécanique des ZAE intercommunales par les services techniques de la ville), une convention de prestations de services a été conclue en 2018 entre les deux entités afin de mettre à disposition des services techniques et administratifs de la commune au profit de la CC et réciproquement.

Compte tenu des éventuels besoins, il a été décidé de signer une nouvelle convention pour une durée de 6 ans. En fonction des besoins, il est fait appel au personnel de la Ville de Commercy.

En 2025, les besoins nécessitant le recours au personnel de la ville de Commercy étaient de 2050,25€ (mise à disposition assistant d'enseignement artistique et pratique instrumentale)

Convention avec les communes pour le déneigement des sites intercommunaux (Délibération n° 214-2018 du 12 Décembre 2018)

Il a été demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer avec les communes où il existe un équipement communautaire des conventions pour le déneigement des sites intercommunaux. Des conventions ont été signées avec les communes de Lérouville, Pagny-sur-Meuse, Sorcy-Saint-Martin, Vaucouleurs et Void-Vacon.

Pas de dépenses en 2025

Prestations de services – mutualisation descendante

Convention de mise à disposition de matériel aux communes (Délibération n° 120-2018 du 09/07/2018)

Dans le cadre de la convention de prestation des services techniques aux communes, il a été intégré la mise à disposition de matériel qui serait uniquement utilisé par les agents de la CC CVV avec les tarifs suivants :

2025 : 36768€ de prestations techniques (espaces verts) ont été facturées auprès de 7 communes (Reffroy, Bovée sur Barboure, Marson sur Barboure, Méligny le Grand, Broussey en Blois, Naives en Blois, Champougny). – 42€ de refacturation de prestations de services de 2h à 21€ TTC concernant la refacturation de son RPQS (Boviolles), - prestations administratives : Reffroy 90€

Pour mémoire : 48 038€ en 2023 et 45 462€ en 2024.

Convention de prestations de service pour le contrôle des bornes incendie (Délibérations n° 121-2018 du 09/07/2018 et n°180-2018 du 14/11/2018)

Il a été validé la mise en œuvre et la signature d'une convention de prestation de service avec les communes intéressées pour une prestation de service de la CC CVV pour opérer les contrôles par les agents techniques intercommunaux et du matériel qui sera acquis par la structure intercommunale.

18 bornes contrôlées à Pagny-sur-Meuse : 360€ - Pour mémoire, 193 bornes contrôlées en 2023 et 2 bornes contrôlées en 2024.

Convention de gestion des services eau et assainissement (Délibération n°56bis-2019 du 13/03/2019)

La commune de Void Vacon et le SIVU des 7 Ponts ont sollicité la CC afin d'étudier la possibilité de convention de gestion eau et assainissement du fait de la fin de leur contrat d'affermage avec leur prestataire fin 2019.

Le conseil a autorisé la signature d'une convention de gestion des services eau et assainissement avec la commune de Void Vacon et le SIVU des 7 Ponts (communes de Vaucouleurs et de Chalaines) d'une durée de 6 ans du 01/01/2020 au 31/12/2025.

La CC accomplit depuis le 1^{er} janvier 2020 toutes les missions relatives au service : suivi régulier du fonctionnement, suivi des travaux, maintenance, relevé de compteurs, facturation, mouvement dans les abonnements, marchés, établissement du rapport annuel...

Toutes les dépenses sont à la charge de la commune et du SIVU. Les communes valident les devis et paient en direct toutes les factures de travaux et achat de fournitures.

La CC facture chaque année à la commune et aux syndicats les frais de gestion (rémunération, frais de déplacement, astreintes, bureau, reprographie, logiciel...). De nouvelles conventions ont été signées en 2026 pour le SIVU des 7 Ponts et void.

2025 : SIVU 7 Ponts (27 749,45€ assainissement collectif) - Void-vacon (19 830,22€ assainissement collectif, 27 864,02€ eau)

Convention de prestation de services – Vaucouleurs/Commercy/Void-Vacon (Délibération n°109-2024 du 12/12/2024)

Le Conseil Communautaire a validé les principes suivants concernant le partenariat entre la CC CVV et les communes de Commercy, Vaucouleurs dans le cadre de la promotion touristique :

- Pour Vaucouleurs et Commercy : 22€ /heure ; encaissement par CC CVV des recettes ; facturation au réel après déduction des recettes
- Vaucouleurs : refacturation des 20 heures hebdo à la ville
- Commercy : forfait visite : 4 heures ; planification/programmation des visites hebdomadaires fixée par la ville ; si changement programmation ou programmation supplémentaire : préavis d'un mois
- Void : visites de l'espace CUGNOT

Bilan 2025 Commercy : 6291€ (396heures de visite à 23€ - encaissement de produits)

Bilan 2025 Vaucouleurs : 8 627,59€ (518,33heures de visite à 23€ - encaissement de produits)

Bilan 2025 Void-Vacon : 1060€ (12 heures de visite à 23€ + 40h animations - encaissement de produits)

Convention de prestations de services avec les communes membres ou EPCI du territoire

+ avril 2023

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 055-200066157-20260219-11_2026-BF

Il a été conclu des conventions de fourniture de prestations de services techniques et administratives avec les communes membres ou les EPCI du territoire. Le Conseil a autorisé :

- le Président à signer des conventions de fourniture de prestations de services administratifs avec les communes membres, les établissements publics ou les syndicats du territoire intercommunal avec un taux horaire de 18 € TTC /heure,
- le Président à signer une convention avec le syndicat de la Source Godion pour la mise à disposition du technicien à hauteur de 30% d'un équivalent temps plein avec facturation du montant du salaire correspondant à cette quotité,

La délibération a été complétée par les délibérations n°49-2022 du 14/04/2022 et n°72-2022 du 23/06/2022 et n°79-2025 du 16/10/2025

Revalorisation des tarifs selon la prestation fournie : tarif B: 28 € TTC et tarif C: 22 € TTC

Des conventions ont été signées avec le SIAEP des Deux Rigny, la Source du Godion, l'AFR de Vaux la Petite et d'autres communes.

2025

SIAEP des Deux Rigny 3648€ TTC : relève compteurs – 156h prestations administratives 2808€

SIVOM de la source du Godion : prestations administratives 216€ pour 12h, refacturation des prestations techniques

2023/2024 : 1890€ + 966€

AFR Vaux la Petite : 216€ pour 12h de prestations administratives

Sauvigny : 210€ : détection de fuite et AEP

Void : 2016€ détection de fuites et prestations techniques

Reffroy : 180€ pour la conception d'une affiche et rédaction d'une servitude.

Contrat de prestations de service pour les contrôles de raccordement à l'assainissement des habitations dans le cadre des ventes immobilières

Prestations contrôle de raccordement SIVU des 7 Ponts : 6044,82€

Convention de prestation de services – Pagny sur Meuse

Prestation facturée au réel après solde des heures dues dans le cadre de la convention signée entre la commune et laCC CVV pour la période du 1er juillet 2024 au 30 novembre 2024.

Prix de l'heure = rémunération annuelle de l'agent brute/1607h + 10% (frais annexes notamment déplacement)

2025 : 18 050,15€ pour AEP et EU

Convention de prestation de services pour conduite de projet avec Void Vacon

Le conseil communautaire a autorisé le Président à signer avec la commune de Void-Vacon la convention de prestation de service technique présentée pour une mission d'assistance technique à la conduite du projet de renouvellement de la canalisation d'eau potable entre Void et Vacon.

Convention de prestations de service technique - eau et/ou assainissement Délibération n°84-2025 du 16/10/2025

Le conseil communautaire a autorisé le président à signer des conventions de fourniture de prestations de services techniques pour les services eau potable et/ou assainissement/eaux pluviales avec les communes membres, les établissements publics ou les syndicats du territoire intercommunal.

Convention de prestations de service administratif – eau et/ou assainissement Délibération n°85-2025 du 16/10/2025

Le conseil communautaire a autorisé le président à signer des conventions de fourniture de prestations de services administratifs pour les services eau et/ou assainissement avec les communes membres, les établissements publics ou les syndicats du territoire intercommunal